

35 ans  
de foi créatrice!

# L'autre Parole

La collective des femmes chrétiennes et féministes

## Autoritarisme et machisme du Saint-Siège



Numéro 131, automne 2011

35 ans  
de foi créatrice!

# L'autre Parole

La collective des femmes chrétiennes et féministes

## Numéro 131, automne 2011 Autoritarisme et machisme du Saint-Siège



### Sommaire

*Liminaire* (Marie Gratton), p. 3

#### Articles:

Hélène Pelletier Baillargeon, *Évolution de la réflexion sur la condition féminine dans l'Église*, p. 11

Johanne Philipps, *Pouvoir, santé et femmes croyantes*, p. 21

Marie-Thérèse van Lunen Chenu, *L'incontournable question des femmes*, p. 27

Mary Hunt, *Les effets de l'autoritarisme dans l'Église catholique romaine sur les femmes*, p. 34

Ivone Gebara, *Pourquoi les autorités de l'Église catholique sont-elles schismatiques?*, p. 43

Alice Gombault, *Le temps de la patience ne serait-il pas révolu?*, p. 51

Élisabeth Garant, *L'engagement pour la justice sociale mis à mal par l'autoritarisme*, p. 58

Marie-Andrée Roy, *La tentation totalitaire*, p. 65

#### Capsules:

Denise Couture, *La femme déchue selon Jean-Paul II*, p. 19; *La théologie de la femme du Saint Siège*, p. 41; *Les deux raisons qui justifient la subordination de la femme à l'homme selon le Saint-Siège*, p. 63; *Le Saint-Siège demande la soumission de la volonté et de l'intelligence sur les questions de foi et de morale*, p. 76

Monique Hamelin, *Quelles leçons tirer de la gestion des femmes incarcérées pour les luttes des féministes chrétiennes dans l'église?* p. 49

Monique Dumais, *Les espoirs des années 1970 suite à Vatican II*, p. 26; *La lettre apostolique La dignité et la vocation de la femme (1988)*, p. 57

Marie Gratton, *L'Encyclique Redemptoris Mater (1987)*, p. 33

*Billet*: Louise Melançon, *Espérer au-delà de toute espérance*, p. 78

---

## LIMINAIRE

Quand quatre femmes se sont réunies il y a 35 ans pour fonder *L'autre Parole*, elles ouvraient un chantier dont elles ne pouvaient prévoir ni l'ampleur ni la durée. Elles en avaient toutefois imaginé la difficulté, puisqu'elles avaient formé le projet d'effectuer une brèche dans la forteresse patriarcale qu'est l'Église catholique romaine. Leurs seuls outils étaient et demeurent la parole et la plume. Le cercle des ouvrières a grandi au fil du temps. Il le fallait, l'entreprise exigeant tellement d'énergie, de ténacité, de générosité, de courage, de conviction et, diront certains, d'audace téméraire...

Pour retrouver le cœur du message évangélique, le rendre audible et ajusté aux besoins, aux attentes et aux espérances des femmes de notre temps, éprises de justice et d'égalité, pour leur redonner leur pleine dignité de filles de Dieu, il nous a fallu, à *L'autre Parole*, déconstruire un système aliénant. Nous avons dû en dénoncer les injustices, et interpeller ceux qui les maintiennent et les justifient en prétendant obéir ainsi à Dieu, et respecter la volonté de Jésus.

Dans ce 131<sup>e</sup> numéro de *L'autre Parole*, le premier en version électronique, nous prenons acte que la forteresse patriarcale se dresse toujours devant nous. Toutefois, de plus en plus de femmes, sans compter un bon nombre d'hommes de bonne volonté et de bon jugement, bien sûr, reconnaissent la justesse de notre cause et la soutiennent.

Les femmes à qui nous ouvrons nos pages aujourd'hui, avec bonheur et reconnaissance, ont de longs états de service en tant que féministes chrétiennes militantes. Le contre-discours féministe en a souvent été un de déconstruction. Elles y ont contribué. Il fallait révéler les failles du système. Ce faisant, des plans de reconstruction se sont du même coup élaborés. Nous vous offrons ici des questions, dont vous devinerez sans peine les réponses, et plusieurs encourageantes propositions de reconstruction. Elles me paraissent toutes avoir un point commun : abandonner la pyramide patriarcale, où tout se décide au sommet, pour enfin construire une table ronde, symbole par excellence de la convivialité et de l'idéal démocratique.

Voilà, le mot est lâché! Nous croyons que l'avenir de l'Église réside dans sa démocratisation. Qui peut affirmer, avec certitude, que Dieu préfère les pyramides aux tables rondes? Et que deviennent les pyramides quand leur base s'effrite et se délite sous leur trop lourde charge? Ne ployons plus sous le fardeau, jetons un regard sur un autre horizon, plus lumineux plus stimulant. Nos auteures nous suggèrent des moyens de le rapprocher. Pour y arriver, je vous propose de faire nôtre le conseil de Lanza del Vasto :

---

*Dans des sentiers que nul n'aura foulés, risque tes pas.  
Dans des pensées que nul n'aura pensées, risque ta tête.*

Agréable et fructueuse lecture !

## **Les auteures – Qui sont-elles? Que font-elles? Que nous disent-elles?**

### **HÉLÈNE PELLETIER BAILLARGEON**

Quel plaisir, alors que nous célébrons le 35<sup>e</sup> anniversaire de *L'autre Parole*, d'accueillir dans nos pages Hélène Pelletier Baillargeon! Comment ne pas évoquer la part qu'elle a prise — mais qui s'était voulue discrète —, dans la rédaction de la lettre que les évêques du Québec ont adressée aux Québécoises, lors de la célébration marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de leur obtention du droit de vote. Ce droit que l'État leur avait longtemps dénié, et que l'Église avait vigoureusement combattu.

Elle a intitulé son article : « Évolution de la réflexion sur la condition féminine dans l'Église ». À cette réflexion, elle a participé durant toute la période qu'elle analyse pour nous, soit durant plus de quatre décennies. Peut-être, comme plusieurs d'entre nous, cet exercice a-t-il contribué à renforcer son féminisme, et à faire d'elle une chrétienne toujours plus critique, parce que, toujours plus lucide des grands enjeux en cause.

Elle nous fait voir que l'évolution de la réflexion sur la condition féminine dans l'Église est passée par quatre phases qu'elle intitule : « avant Vatican II », « après Vatican II », « les sciences humaines et le sacré », et « la cause des femmes passe par les pratiques démocratiques ». Sa conclusion nous propose de nous orienter « vers une militance élargie ». Nous associer à des hommes de bonne volonté pour mieux assurer le succès de notre entreprise, voilà ce qu'elle suggère.

On apprécie toujours chez Hélène Pelletier Baillargeon la clarté du discours, la profondeur de l'analyse, la sûreté du jugement, la fine touche d'humour et l'élégance du style. Quand elle évoque le « contrôle des naissances » interdit par l'Église, elle ne commet pas un anglicisme, comme pourraient le craindre les puristes. L'usage de la formule « planification des naissances », qu'on privilégie aujourd'hui, n'a pas le même sens. Aux femmes, Rome concède le droit de « planifier », mais pas de celui de « contrôler », ni les naissances, ni quoi que ce soit... À la lire, vous trouverez du profit et prendrez du plaisir.

---

## **JOHANNE PHILIPPS**

Après avoir été travailleuse en Église auprès de jeunes de 16 à 25 ans, Johanne Philipps s'est tournée vers le travail communautaire à Longueuil. En 2007, elle prend un congé sabbatique pour compléter un baccalauréat. Après avoir prolongé sa sabbatique, un cadeau de la vie, nous confie-t-elle, elle entreprend une maîtrise en sciences des religions, en 2008. Elle plonge ensuite dans les études doctorales. Sa recherche porte sur les relations religions-États, et leur influence sur la capacité d'agir des féministes chrétiennes. Un sujet fascinant, on en conviendra. À temps partiel, elle est intervenante en soins spirituels à l'hôpital Pierre-Boucher de Longueuil.

Comme moi vous trouverez sans doute très stimulante la réflexion que nous propose Johanne Philipps sous le titre : « Le pouvoir confié à l'autorité et la vision confessionnelle dans les milieux de santé au Québec ». Je n'ai pas souvenir, personnellement, que ce sujet pourtant brûlant dans la conjoncture actuelle ait jamais été abordé dans nos pages.

Nous sommes censés vivre dans une société séculière, et pourtant c'est une loi qui « oblige les établissements de santé à adopter un règlement portant sur l'organisation des services de pastorale ». Les autorités religieuses y jouent un rôle très important, et le mandat pastoral est en fait un « permis de pratique ». La discrimination qui frappe les femmes dans ces milieux prend toutes sortes de formes. À lire l'état de la question, on en vient à conclure que les dispositions du ministère de la Santé et des Services sociaux, les autorités religieuses, et même la description de tâches, héritée d'une négociation syndicale, se sont ligués pour réduire la présence des femmes dans ce secteur. Le besoin criant de femmes bien formées et sensibles aux besoins des bénéficiaires venus de tous les horizons culturels et religieux y est pourtant criant.

Johanne Philipps lève le voile sur un rapport de pouvoir qui brime les femmes œuvrant en soins spirituels dans nos établissements de santé. Le sexisme y est structurel. Elle nous décrit une situation troublante, et trop longtemps occultée. Elle nous parle d'expériences vécues, et le fait avec la ferveur de la militante. Écoutez sa voix, elle doit être entendue.

## **MARIE-THÉRÈSE VAN LUNEN CHENU**

Marie-Thérèse van Lunen Chenu est une amie fidèle et de longue date de *L'autre Parole*. Initiatrice de la fondation de *Femmes et Hommes en Église*, en 1971, elle a plusieurs fois reproduit nos articles dans les pages de leur publication. Conférencière recherchée et auteure prolifique, ses analyses fouillées des questions qui nous intéressent ici ont fait sa réputation. C'est un honneur et un plaisir qu'elle nous a fait en nous présentant une réflexion intitulée « L'incontournable question des femmes ».

---

Parce qu'elle est incontournable, la question des femmes en quête de justice et d'égalité constitue une pierre d'achoppement sur laquelle butent non seulement l'Église catholique, mais aussi toutes les religions patriarcales. L'auteure nous explique la complexité des enjeux en cause. En voici quelques-uns : l'écart qui existe entre la situation des femmes dans les sociétés occidentales et celle que leur réserve l'Église catholique, la « structure duelle » : « misogynie et vénération » que celle-ci entretient à leur égard, la pérennité d'un système autoréférent, autosuffisant, et qui se régénère en vase clos, et la revalorisation du masculin jugé seul digne du sacerdoce. En fin de parcours, elle nous expose comment et sur quelles bases la conception d'elle-même que se fait l'Église de Rome doit être profondément renouvelée.

Combien nous sommes loin de l'idéal évangélique! Marie-Thérèse van Lunen Chenu vit cette distance prise par l'institution comme une douleur, dont elle sait que nous la partageons. Avec une indéfectible espérance, entretenue depuis plus d'un demi-siècle de militance, elle nous en propose les remèdes. Toutefois, « lorsque le malade aime sa maladie, qu'il a peine à souffrir que l'on y remédie », comme nous le rappelait Molière. Nous savons depuis longtemps combien à Rome la guérison tarde à venir...

## **MARY HUNT**

Mary Hunt est une militante bien connue dans les milieux féministes américains. Souvent traduits en français, ses articles ont connu une large diffusion en France et chez nous. Elle nous invite ici à réfléchir sur « Les effets de l'autoritarisme dans l'Église catholique romaine sur les femmes ».

L'auteure reprend à Elizabeth Schussler Fiorenza le terme « *kyriarchie* » pour définir « l'enchevêtrement de formes d'oppression qui donnent littéralement à certaines personnes le droit de 'gouvernance divine' sur d'autres personnes ». Après nous avoir montré du doigt des manifestations incontestables du catholicisme kyriarcal, liées à l'exercice de la sexualité, elle nous entraîne plus loin. Elle nous montre en particulier que non seulement les lois défavorisent les femmes, mais que la dynamique de leur rédaction, d'où elles sont d'office exclues, les ostracise inéluctablement.

Devenue prudente quant à la revendication de l'ordination des femmes, pour des motifs que plusieurs partagent, et consciente de la diversité des opinions sur les questions d'éthique sexuelle qu'elle a soulevées, Mary Hunt nous invite à faire reposer le fardeau de la preuve sur les détenteurs du pouvoir kyriarcal. Puis elle nous propose un modèle de gouvernance démocratique qui s'est fait jour chez des regroupements de femmes catholiques depuis Vatican II. Je vous laisse découvrir sur quel modèle inattendu et intéressant l'Église pourrait se reconstruire. Il a manifesté sa force dans le mouvement des femmes américaines pour la justice et l'égalité, non seule-

---

ment dans l'Église, mais aussi dans la société.

### **IVONE GEBARA**

Plusieurs fois invitée à participer à des activités de *L'autre Parole*, Ivone Gebara a toujours su susciter notre intérêt et renouveler notre ferveur comme féministes chrétiennes. La réflexion qu'elle nous propose aujourd'hui porte sa marque. « Pourquoi les autorités de l'Église catholique sont-elles schismatiques? », se demande-t-elle. Poser pareille question, c'est sans doute manifester de l'audace, mais d'abord et surtout choisir d'enraciner son discours dans le terreau d'une expérience concrète parmi les pauvres de son Brésil natal, et dans sa compréhension profonde du message évangélique.

C'est en usant d'une argumentation d'une implacable logique, illustrée par des exemples collés aux réalités contemporaines, et en se fondant sur les exigences évangéliques, qu'Ivone Gebara nous entraîne à conclure avec elle que l'Église est schismatique, puisque sa hiérarchie est « séparée par ses pensées et par ses actions des soucis majeurs de la communauté des fidèles ». Nous, êtres humains, ajoute-t-elle, sommes « un mélange de bien et de mal, de fragilité et de force, de vérité et de mensonge [...] et personne n'a de connaissances en dehors de cette condition ». Cette femme de tête et de cœur mérite qu'on la lise avec un esprit et un cœur ouverts.

Ivone Gabara illustre à merveille, non seulement par ses écrits, mais par toute sa vie, qu'on peut être religieuse, avoir fait voeu d'obéissance, et rester libre. À condition d'être prête à en payer le prix, et d'avoir la force de reprendre la lutte et la parole, une fois surmontée l'épreuve du silence imposé.

### **ALICE GOMBAULT**

En France, le mouvement *Femmes et hommes en Église*, où nous comptons depuis longtemps de bonnes et de bons amis, est un exemple de regroupement qui déploie de l'imagination, et multiplie les initiatives pour faire bouger les choses. C'est à travers les pages de leur publication que j'ai appris à connaître et à apprécier le travail d'Alice Gombault. En 1986, elle en est devenue présidente. On la retrouve maintenant à *Parvis*.

Dans le texte qu'elle nous présente, et qui s'intitule « Le temps de la patience ne serait-il pas révolu? », elle nous énumère une série de dossiers où, loin d'avancer, Rome semble reculer. Qu'il s'agisse de la morale sexuelle, des relations paradoxales liées avec les anglicans, du rapprochement avec les intégristes lefêvristses, des rapports d'autorité entre le clergé et les « simples fidèles », et tout particulièrement quand il s'agit de femmes, partout notre patience en tant que féministes chrétiennes est mise à rude épreuve.

---

Alice Gombault voit notre salut dans la création de nouvelles coutumes, parce que « c'est la coutume qui fait évoluer le droit ». Il faut « transgresser », c'est-à-dire aller « au-delà », et en dehors des sentiers battus par le droit patriarcal. Voilà l'invitation qui nous est lancée. Les féministes chrétiennes françaises et belges ont su dès les années soixante-dix, gagner des hommes à leur cause, et s'en faire des alliés dévoués. C'est une piste qu'il ne faudrait peut-être pas négliger, ne serait-ce que pour voir qui seraient nos compagnons de route, et jusqu'où il seraient prêts à aller.

### **ÉLISABETH GARANT**

À travers toutes les prises de parole publiques d'Élisabeth Garant, et dans chacun de ses articles, on trouve un fil conducteur. Elle est mue par un engagement profond pour la justice sociale et pour la cause des femmes, dans l'univers séculier et dans l'Église. C'est dans sa conviction que le message évangélique est porteur d'espérance pour tout ce que les pouvoirs établis, qu'ils soient politique ou religieux, bafouent, méprisent et rejettent, qu'elle trouve les arguments pour convaincre ou, à tout le moins, pour interpeller, et inciter à réfléchir. En tant que directrice du *Centre justice et foi*, elle profite d'une importante tribune pour propager ses convictions personnelles, et celles de l'équipe qui l'entoure.

Dans l'article qu'elle nous propose, vous retrouverez le fil conducteur dont je viens de parler. Elle l'a intitulé : « L'engagement pour la justice sociale mis à mal par l'autoritarisme ». Elle prend pour exemple les démêlés que l'organisme *Développement et Paix* a connus avec Rome depuis plusieurs mois. Dénoncés par des groupes religieux de droite, les membres de *Développement et Paix* ont été accusés de soutenir des centres de planification des naissances offrant des services d'avortement. Ses porte-parole ont été réduits au silence. Alors que les détenteurs de l'autorité devraient nous mener sur les traces du Nazaréen, leur autoritarisme nous conduit de plus en plus dans des impasses. Élisabeth Garant vous en convaincra.

### **MARIE-ANDRÉE ROY**

Marie-Andrée Roy est une des membres fondatrices de *L'autre Parole*, et en est fière, à juste titre. Elle est détentrice d'une maîtrise en sciences religieuses et d'un doctorat en sociologie. Elle enseigne à l'UQAM, où elle a été aussi directrice du Département de sciences religieuses. Elle assure actuellement la direction de l'IREF, L'Institut de recherche en études féministes. Souvent invitée à titre de conférencière dans des forums internationaux, elle accorde aussi régulièrement des entrevues dans les médias pour commenter diverses positions prises par l'Église sur des dossiers chauds concernant les femmes, tout particulièrement. Elle est de plus l'auteure de nombreux articles publiés dans nos pages ou dans des ouvrages scientifiques.

---

Dans l'article qu'elle nous propose ici, Marie-Andrée Roy m'a personnellement obligée à me poser une fois de plus la question qui me hante depuis longtemps : Que puis-je espérer des autorités vaticanes, qui nous distillent depuis tant d'années le froid et le chaud, et qui entretiennent ouvertement la « tentation totalitaire », non seulement à l'égard des femmes, mais à celui de toutes les personnes laïques, voire à celui des autorités diocésaines qui réclament plus d'autonomie? Cette marge de liberté que Vatican II nous avait fait entrevoir, elle s'est amenuisée pour tout le monde comme peau de chagrin.

Pour illustrer le titre de son article « La tentation totalitaire », notre auteure choisit quelques faits dont les médias se sont emparés, et qui ont choqué l'opinion publique. Ils démontrent sans équivoque l'emprise que le Vatican veut exercer sur les consciences, celles des fidèles comme celles des évêques. Mais, le plus désolant, c'est que les interventions romaines nous font voir avec une troublante clarté l'abîme qui existe entre le message libérateur de l'*Évangile* et leurs attitudes et leurs discours. Se présenter comme seul interprète autorisé de la volonté de Dieu n'est-ce pas succomber à « la tentation totalitaire »?

L'affaire de la fillette Brésilienne de neuf ans, devenue enceinte de jumeaux après avoir été violée par son beau-père, vous la connaissez. Vous ne pouvez pas ignorer non plus le classement définitif que le Vatican a réservé à la question de l'accession des femmes aux ministères ordonnés. Le droit d'y penser nous est même interdit! Les journaux ont fait état aussi des difficultés que le mouvement *Développement et Paix* connaît actuellement à cause de l'intrusion intempes- tive de Rome dans sa gestion. L'exercice de la charité, telle que ses membres la pratiquent auprès des pauvres de la terre, n'est pas jugée en parfaite conformité avec la morale catholique.

« Le régime de Benoît XVI », pour reprendre les mots de notre auteure, est autoritaire. Nous le savions. Totalitaire? Non. Mais il en cultive la tentation. N'ayant pas d'armée, il « n'a pas les moyens de ses ambitions ». Voilà au moins une bonne nouvelle!

## **CAPSULES**

Membre fondatrice de *L'autre Parole*, auteure prolifique et collaboratrice régulière de notre publication, Monique Dumais a consenti à présenter, en 200 mots, la Lettre apostolique de Jean-Paul II, datant de 1988, intitulée *Dignité et vocation de la femme*, puis à évoquer pour nous « Les espoirs des années 70 suite à Vatican II ». Il faut être bien habile, d'une part, pour laisser entrevoir d'une manière aussi concise la pensée du défunt pape et, d'autre part, pour donner une idée des espoirs, trop souvent déçus, que nous avons entretenus.

Monique Hamelin est membre du groupe Vasthi, et vous avez très souvent eu le plaisir de la lire dans nos pages. Elle est de surcroît membre du comité de rédaction. Elle se demande «Quelles

---

leçons tirer de la gestion des femmes incarcérées pour les luttes des féministes chrétiennes dans l'Église? » La séparation des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire, dans nos sociétés civiles, ouvre un espace de liberté que confisque leur cumul dans l'Église catholique. À partir de ce constat et de ses conséquences, elle nous rappelle la position adoptée par *L'autre Parole*, tant vis-à-vis de l'institution que des femmes qui s'y engagent.

Denise Couture est membre du groupe Bonnes Nouv'ailes, membre du comité de rédaction de notre collective, et vous qui avez l'habitude de nous lire la connaissez déjà. Elle nous propose quatre trop courtes réflexions intitulées ; « La théologie de la femme ou quand le mot égalité prête à malentendu », « Les deux raisons qui justifient la subordination de la femme à l'homme selon le Saint-Siège », « La femme déchue selon Jean-Paul II » et « Le Saint-Siège demande la soumission de la volonté et de l'intelligence sur les questions de foi et de morale ». Avec la logique implacable qu'on lui connaît, elle déconstruit les discours de l'autorité romaine, en révèle les failles anthropologiques et théologiques et en démontre le caractère fallacieux et mortifère pour les femmes.

Marie Gratton est membre de *L'autre parole*, et a signé plusieurs articles ici et ailleurs depuis de nombreuses années. Elle vous explique, en 200 petits mots, la grande déception qu'a constituée la publication de l'encyclique *Redemptoris Mater*.

### **LOUISE MELANÇON**

Louise Melançon est une des fondatrices de *L'autre Parole*. Détentrice d'un doctorat en théologie, elle a fait carrière à la Faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke où elle a été professeure, et a aussi exercé la charge secrétaire et de vice-doyenne aux études. Elle a signé de très nombreux articles dans nos pages et dans des revues scientifiques. Elle est aussi l'auteure d'un livre sur l'avortement. Depuis la naissance de notre collective, elle a activement défendu la cause des femmes.

Elle nous propose ici un court billet intitulé : « Espérer au-delà de toute espérance ». Elle y trace à larges traits ce que fut la lutte des femmes pour accéder à l'égalité, les espoirs nés de Vatican II, et vite déçus, et la nécessité de continuer coûte que coûte le travail amorcé. L'utilisation des nouveaux moyens de communication permettra-t-elle de rejoindre de jeunes femmes prêtes à assurer la relève? C'est d'elles que dépendra en définitive cette espérance contre toute espérance.

*Marie Gratton*  
*Pour le Comité de rédaction*

---

# ÉVOLUTION DE LA RÉFLEXION SUR LA CONDITION FÉMININE DANS L'ÉGLISE

Hélène Pelletier Baillargeon

Comme celle de tant d'autres baptisées, ma réflexion sur la condition féminine dans l'Église évolue sur une période de plus de quatre décennies. À l'intérieur de cette période, je discerne quatre phases. La première de ces phases se situerait avant le concile Vatican II; une deuxième concernerait les premières années qui ont suivi ce grand événement porteur d'espoir; une troisième étape se trouverait franchie avec l'influence croissante des sciences humaines sur notre réflexion collective; une quatrième aborderait le questionnement croissant des structures monarchiques de l'Église-institution par un laïcat rompu à l'exercice démocratique dans la société civile.

L'auteure est journaliste et écrivaine.

## Une première phase : avant Vatican II

Il faut un grand effort de remémoration pour faire revivre l'état d'esprit dans lequel nous évoluions toutes sous le pontificat de Pie XII! L'enseignement de l'Église-institution nous apparaissait alors immuable et le pouvoir de la hiérarchie absolu. Certes, une certaine conscientisation du laïcat se faisait jour au sein des mouvements *d'Action catholique* où les femmes occupaient déjà une place importante. Mais leur critique du cléricalisme n'allait pas jusqu'à la contestation ouverte de points de doctrine. C'était l'époque pour – n'en citer qu'un exemple – où le problème lancinant du contrôle des naissances préoccupait au plus haut point les couples catholiques. De rares privilégié-e-s pouvaient alors bénéficier de la « compréhension » de quelques confesseurs « évolués » (jésuite ou dominicain...). Mais la seule alternative des mouvements conjugaux consistait alors à se faire les propagandistes de la méthode dite « des températures » qui impliquait l'abstinence périodique. Un petit manuel sur le sujet dut alors se munir du *nihil obstat* et de l'*imprimatur* de l'évêché pour pouvoir être enfin diffusé chez les couples! Les plus jeunes d'entre nous auront peine à imaginer cette époque dite « de grande noir-

ceur ».

## Deuxième phase : après Vatican II

Avec Vatican II, un formidable souffle d'espoir se mit à souffler sur l'Église, définie cette fois comme « peuple de Dieu ». Le laïcat en général, et les femmes en particulier, crurent se voir enfin octroyer une voix au chapitre, particulièrement dans les questions qui les concernaient de plus près. L'influence accrue de l'exégèse et des sciences humaines, anthropologie, sociologie, histoire, psychanalyse, etc. avait provoqué une évolution considérable de la réflexion, non seulement chez les laïcs, mais aussi chez des théologiens progressistes qui avaient contribué à nourrir les délibérations des Pères conciliaires. Si nous poursuivons avec l'exemple du contrôle des naissances — question où les femmes se trouvaient les premières concernées — il faut se rappeler la création d'une commission spéciale créée après la mort de Jean XXIII afin de conseiller le nouveau pape, Paul VI, sur l'épineuse question. Car la mise en marché récente de la pilule contraceptive avait contribué à modifier la problématique. On peut donc penser que la curie romaine avait dû veiller au grain au moment de la confection de la liste des membres de ladite commission. En effet, le nom d'une seule femme y était mentionné. Il s'agissait d'une catholique Philippine engagée, répondant au prénom prédestiné de... « Conception ».

En dépit de cette carence flagrante d'équilibre dans la composition de ses membres, la commission dite « de la pilule » finit par recommander au Pape un élargissement motivé des règles morales régissant le contrôle des naissances. L'histoire nous apprend cependant aujourd'hui que l'archevêque de Cracovie — Karol Wojtyła, le futur Jean-Paul II — se porta avec tant d'éloquence à la défense de la doctrine traditionnelle auprès de Paul VI, que ce dernier, faisant fi de la recommandation de la commission, reformula avec insistance la doctrine traditionnelle dans la célèbre encyclique *Humanae vitae* de 1968. Toutes nations confondues, l'événement eut des répercussions immenses. Des milliers de femmes de par le monde tournèrent carrément le dos à l'Église. Au Québec seulement, *Humanae vitae* déclen-

cha une vague de désaffection irréparable et sans précédent à l'égard de la pratique religieuse.

### **Troisième phase : les sciences humaines et le sacré**

Ceux et celles qui, au cours des années précédentes, avaient préconisé une politique d'ouverture sur la question du contrôle des naissances s'appuyaient désormais sur une contestation de la notion médiévale de « nature » (moyens « naturels » vs moyens « artificiels ») qui servait d'argument aux fondamentalistes. Les sciences humaines avaient exercé là une influence qui ira croissante.

Ces mêmes sciences humaines ne tardèrent pas non plus à étayer l'argumentaire des féministes chrétiennes qui contestaient pareillement la notion de « nature féminine » utilisée pour légitimer leur exclusion, aussi bien dans la cité que dans l'Église. C'était bien le *sexe* des femmes qui faisait d'elles des citoyennes et des laïques de seconde zone.

Durant les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs problèmes de taille seront ainsi abordés en Église dans le sillage de la notion de sexualité mise à mal par *Humanae vitae*. Ce n'était plus seulement sur la question de la procréation que la notion de sexualité faisait problème dans l'Église. Les découvertes de la psychanalyse avaient modifié la donne. Certains théologiens, prêtres et psychanalystes, publièrent même des ouvrages, très tôt dénoncés à Rome, concernant l'influence de la pensée freudienne sur la notion de sexualité.

Inconsciemment, la proximité du sacré et de la sexualité répugnait et répugne toujours profondément au pouvoir romain. C'est ainsi que s'impose désormais, à leur corps défendant, la perspective du mariage des prêtres et de l'accès des femmes et des hommes mariés aux ministères ordonnés. Comme dans l'écroulement des dominos, d'autres problématiques comportant une référence à la sexualité ne tarderont pas à se manifester : l'accueil des homosexuels, hommes et femmes, dans la communauté chrétienne et leur accès aux sacrements en est un bon exemple.

Toutes ces questions interreliées conduisent maintenant la réflexion féministe à remonter aux sources de la discrimination dont les femmes font toujours l'objet dans l'Église. Puisque tous ces questionnements prennent racine dans une anthropologie renouvelée à l'égard de la sexualité humaine, les féministes chrétiennes constatent désormais qu'elles ont, en la matière, des « frères d'armes! » Elles ne sont plus seules. Elles peuvent ajouter à la défense de leur cause un argumentaire commun et la force du regroupement autour d'un même objectif.

### **Quatrième phase : la cause des femmes passe par les pratiques démocratiques**

Le concile terminé, et les évêques retournés chez eux, les congrégations romaines ont entrepris de prendre leur revanche. Un expert, aujourd'hui décédé, avait entendu de ses oreilles l'un de ces prélats conservateurs confier à un collègue : « Il va nous falloir quarante ans pour défaire tout CELA! ». Cinquante ans se sont écoulés et nous pouvons constater que l'entreprise de démolition a atteint ses objectifs plus tôt que prévu. Avec le long pontificat de Jean-Paul II, la recentralisation du pouvoir vers Rome s'est effectuée à un rythme régulier. L'esprit de démocratie insufflé par le prophétique Jean XXIII dans les textes conciliaires a bel et bien été domestiqué.

L'un des meilleurs exemples de cette remise au pas : l'abandon de la collégialité des évêques pourtant voulue par le Concile. La tenue des « synodes romains » préférés ultérieurement par Paul VI n'est désormais qu'un leurre camouflant la mainmise de la curie : « On n'y retrouve pas la liberté de parole qui existait au Concile. Le choix du thème n'est pas débattu et tout est contrôlé par la curie romaine », écrivait récemment monseigneur Paul-Émile Charbonneau<sup>1</sup>, l'un des deux évêques survivants à avoir participé à Vatican II.

1. CHARBBONNEAU, monseigneur Paul-Émile. *Célébrer l'annonce de Vatican II*, Novalis 2008.

Or, cet étouffement programmé de la voix des évêques empêche actuellement celle des baptisé-e-s d'être acheminée au Pape et de se faire entendre dans l'Église-peuple de Dieu. Les évêques, à l'image analogique des députés dans la société civile, ont pour mission ou pour rôle de faire remonter vers le détenteur du pouvoir la voix de

leurs fidèles ou de leurs commettants. Au cours du dernier synode diocésain de Montréal, l'assemblée des délégué-e-s avait explicité les principales requêtes du laïcat concernant la place des femmes dans les prises de décisions de l'Église et leur accès éventuel aux ministères ordonnés. La même assemblée avait manifesté, entre autres, une ouverture similaire à la possibilité d'ordonner des hommes mariés tout comme au mariage des prêtres. Mais le cardinal-archevêque Jean-Claude Turcotte confiera ultérieurement au pasteur Daniel Pourchot qu'il lui avait été impossible de transmettre à Rome pareilles requêtes émanant de ses fidèles sans encourir de graves représailles. Voilà certes une collégialité bien mise à mal!

La première démarche démocratique à promouvoir dans l'Église, c'est bien le retour à une véritable collégialité des évêques selon l'esprit de Vatican II. Le concile optait alors pour une structure de gouvernance comportant le pape *en union avec le collège des évêques*. Or, en ce moment, le modèle de gouvernance comporte plutôt le *pape et la curie* (quand ce n'est pas... la curie et le pape!). Privées de leur représentant naturel auprès de Rome, les femmes n'ont donc actuellement aucune voix autorisée pour se faire entendre en haut lieu. Et c'est toute l'Église-peuple de Dieu qui en souffre et dont la parole est chroniquement étouffée.

Mais la collégialité des évêques fût-elle réhabilitée, la voix des femmes ne serait pas assurée pour autant d'être acheminée là où se prennent les décisions qui les concernent. Alors que les évêques québécois des années 1960 étaient largement acquis aux grandes avancées du concile et manifestaient de la créativité dans leurs diocèses, ceux dont les nominations remontent au pontificat de Jean-Paul II s'avèrent beaucoup plus timides quand ils ne sont pas carrément silencieux. Dans tel ou tel échange officieux avec des compatriotes, certains manifestent personnellement beaucoup plus d'ouverture. Mais ils se taisent tous une fois rendus à Rome... « Qui ne dit mot consent. » C'est ainsi sans doute qu'ils comprennent le vœu d'obéissance au pape exigé lors de leur nomination...

Enfin, depuis l'accession du cardinal Marc Ouellet à la direction de la

congrégation chargée de la nomination des évêques du monde, l'avenir apparaît de plus en plus sombre à cet égard. Il y a fort à parier, en effet, que ces futures nominations seront de tendance conservatrice ou acquises à une prudente non-intervention sur les sujets « chauds » dont la situation de la femme dans l'Église fait partie. La conclusion s'impose donc d'elle-même : après la restauration de la collégialité des évêques, il nous faudra sans doute batailler ensuite pour que les communautés chrétiennes puissent choisir démocratiquement leurs pasteurs, comme cela se faisait autrefois dans l'Église primitive, pratique corroborée par saint Paul en personne.

Aujourd'hui — au Québec du moins — les femmes sont largement majoritaires dans les services de la pastorale, de la liturgie, de la préparation aux sacrements, des conseils de pastorale, etc. Avec la raréfaction des vocations sacerdotales et la disparition inéluctable des prêtres âgés qui sont encore sur la brèche, la présence grandissante des femmes dans les activités pastorales ferait en sorte que leurs voix seraient prépondérantes dans l'éventualité de l'instauration d'un choix démocratique des évêques par les communautés. Advenant la réalisation de pareil changement, on peut se risquer à prédire que leur cause aurait de bien meilleures chances d'être relayée, entendue et prise en compte par une autorité désormais collégiale et représentative.

Ces deux projets d'instauration de pratiques démocratiques dans l'Église — la collégialité des évêques et leur élection par les communautés concernées — ne nous le cachons pas, impliquent une critique radicale des structures monarchiques actuelles de gouvernance dans l'Église. La « crise des vocations » et l'anticléricalisme qui sévit dans les sociétés récemment sécularisées — comme le Québec en est une — laissent à penser que le statut du prêtre, dont l'avenir semble compromis, n'est guère enviable par les temps qui courent. Or est-ce bien là le moment historique propice à l'avènement des ministères ordonnés pour les femmes? Même la réintroduction du diaconat pour les femmes, fonction qui existait pourtant du temps de saint Paul, pose un problème analogue. La fonction du diacre est mal définie et

dépourvue d'initiative propre, son recrutement reste faible et sa place effacée dans la hiérarchie cléricale lui confère un rôle qui s'avérerait un piège pour les femmes. Elles n'accéderaient alors au diaconat que sous l'incontournable tutelle du prêtre. Sans une profonde transformation de la pyramide cléricale actuelle et une revalorisation de l'autorité des communautés, les femmes n'ont rien à gagner à devenir le dernier bataillon d'une institution en déclin et sans vision d'avenir prévisible. Les femmes ne doivent sous aucun prétexte être ordonnées « par défaut ». Trop longtemps privées de voix propre, elles ne peuvent présentement envisager un avenir prometteur que dans une Église démocratisée qui donnera à leur accès aux ministères ordonnés les marges nécessaires pour leur permettre d'exercer pleinement leur rôle et leur influence.

### **Conclusion : vers une militance élargie**

Les femmes ne sont plus seules à aspirer à un réalignement des nombreuses positions figées du pouvoir romain. Elles prennent de plus en plus conscience que le regroupement des forces de changement constitue l'avenir de leur militance.

Il y a près de vingt ans naissait ainsi en France le mouvement *Femmes et Hommes en Église* qui invitait des hommes acquis à la cause des femmes à militer avec elles et à réclamer la présence de pratiques plus démocratiques dans l'Église.

Le mouvement contestataire dit des *Parvis* y regroupe aussi, depuis plusieurs années, femmes et hommes critiques de l'institution. Plus récemment, toujours en France, deux théologiennes très engagées dans l'Église, Anne Soupa et Christine Pedotti réagissaient à des propos tenus par l'archevêque de Paris monseigneur Vingt-Trois. Ce dernier avait répondu, lors d'une émission télévisée, à une question touchant l'accès éventuel des femmes aux ministères ordonnés : « Ce n'est pas tout d'avoir une jupe, disait-il, encore faut-il avoir quelque chose dans la tête! »... Réaction spontanée des deux femmes : la publication d'un livre pamphlétaire : *Les pieds dans le bénitier* et la fondation du *Comité de la jupe* qui regroupe bientôt des féministes chré-

tiennes pareillement indignées par la réponse sexiste de l'archevêque. La militance active de ce regroupement de femmes donna ensuite le goût aux hommes de se joindre à elles pour aller plus loin dans leur réflexion. Ainsi le *Comité de la jupe* devient, en 2009, la *Conférence catholique des baptisés de France* qui donne désormais la parole à un laïcât déterminé à se faire entendre dans les prises de décisions de leur Église et à susciter d'ores et déjà des initiatives en ce sens. Le mouvement est enclenché : à Poitiers, l'évêque du lieu, monseigneur Albert Rouet, a inversé les liens d'autorité dans son diocèse : la responsabilité, la direction et l'autorité, dans les communautés paroissiales reviennent désormais à leurs conseils de pastorale respectifs. Les nouvelles responsabilités du prêtre : la célébration de l'eucharistie, le ressourcement théologique de la communauté et le soutien auprès du conseil de pastorale. Il ne s'agit là de rien de moins qu'une révolution copernicienne. Comme on peut s'y attendre, la formule est âprement discutée en France.

Au Québec, le *Forum André-Naud* s'avère depuis quelques années un allié reconnu de la cause des femmes et, conséquemment l'avènement de pratiques démocratiques dans l'Église institutionnelle. Récemment, s'est aussi tenue une réunion de réflexion exploratoire touchant la pertinence d'instaurer, dans les diocèses du Québec, un mouvement inspiré et adapté de la *Conférence catholique des baptisés de France*. Enfin, les publications récentes consacrées à la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de Vatican II redonnent actuellement le goût aux baptisé-e-s de s'engager à contrer la marche arrière que le Vatican est en voie d'imposer aux grandes orientations prophétiques du concile. L'avancement de la cause des femmes ne peut que bénéficier de telles avancées.

## La femme déchue selon Jean-Paul II

Denise Couture, *Bonne Nouv'ailes*

La figure inattendue de la femme déchue surgit dans le cadre la « théologie de la femme » de Jean-Paul II. Qui est-elle? Que fait-elle? Peut-elle sortir de sa déchéance? Et, si oui, comment? Ces questions apparaissent d'autant plus intéressantes que c'est dans la section sur le péché que le pape dénonce la domination de l'homme sur la femme et qu'il salue la revendication des droits des femmes<sup>1</sup>.

Pour comprendre le point de vue du pape, il faut considérer la division de sa « théologie de la femme » en trois moments et selon les trois ordres de la nature de la femme : l'ordre premier (le paradis), l'ordre déchu (après la chute) et l'ordre de la rédemption (le temps de l'Église). Ces distinctions sont devenues inhabituelles pour l'auditoire du discours de Jean-Paul II. On n'a probablement pas encore pris la mesure de l'étrangeté de sa pensée pour le monde contemporain.

Dans le deuxième ordre, celui du péché, que se passe-t-il? Selon l'interprétation de Jean-Paul II, le péché d'Adam et Ève déséquilibre le rapport entre les sexes qui était harmonieux dans le paradis (il s'agissait d'une complémentarité des rôles dans la différence). Mais le péché entraîne des conséquences plus graves et plus défavorables pour la femme, car l'homme dominera désormais sur elle selon la phrase de *Genèse* : « Le désir te portera vers ton mari, et lui dominera sur toi » (*Gn* 3,16). Le pape est conscient que ce fait risque d'être difficile à comprendre<sup>2</sup> et, pour cette raison, il commente : « Nous touchons ici un point extrêmement délicat dans le domaine de 'l'ethos' inscrit dès l'origine par le Créateur [...] »<sup>3</sup>. Cette conséquence du péché concerne la relation de couple, mais également, écrit Jean-Paul II, plus largement les autres « situations dans lesquelles la femme est désavantagée ou objet de discrimination pour le seul fait d'être femme »<sup>4</sup>. Dans l'ordre de la rédemption, l'homme est invité à agir de manière à retrouver l'harmonie des rapports entre homme et femme. Dans un discours de théologie de la femme de la première partie du vingtième siècle, Edith Stein écrivait que, dans l'ordre de la rédemption, l'homme redevenait « un bon maître ». Selon Édith Stein, dans l'ordre de la rédemption, « la femme, dans une subordination libre et aimante, doit honorer en son mari l'image et le reflet du Christ »<sup>5</sup>. Une telle chose est indicible aujourd'hui. Jean-Paul II dit plutôt que l'homme et la femme retrouvent l'harmonie de leur relation, ce qu'il exprime par la notion de complémentarité des rôles dans la différence.

Qu'en est-il de la femme déchue? Jean-Paul II reconnaît une légitime revendication des droits des femmes, mais elle ne doit pas conduire les femmes à s'éloigner de leur nature spécifique et de leur rôle maternel. Il écrit : « [...] même la juste opposition de la femme face à ce qu'expriment les paroles bibliques 'lui dominera sur toi' (*Gn* 3, 16) ne peut sous aucun prétexte conduire à 'masculiniser' les femmes. La femme ne peut - au nom de sa libération de la 'domination' de l'homme - tendre à s'approprier les caractéristiques masculines, au détriment de sa propre 'originalité' féminine. Il existe une crainte fondée qu'en agissant ainsi la femme ne 's'épanouira' pas mais pourrait au contraire *déformer et*

1. Voir Jean-Paul II, *Mulieris Dignitatem, La vocation et la dignité de la femme*, 1988, no 10. La femme déchue est la femme pécheresse.

2. En effet, cela naturalise, et sacralise en même temps, le phallocentrisme. Il ne serait plus un système sociopolitique construit et destructible, mais il correspondrait à une étape de l'histoire du salut.

3. Ibid., souligné dans le texte original.

4. Ibid.

5. STEIN, Edith. *La femme. Cours et conférences*, Paris, Cerf, 2000, p. 147. Ce volume présente des textes de l'auteure, traduits de l'allemand, qui datent des années 1930.

*perdre ce qui constitue sa richesse essentielle. Il s'agit d'une richesse énorme* ».<sup>6</sup>

Cette position crée deux types de disparité entre les hommes et les femmes. Premièrement, alors qu'il est demandé aux hommes de cultiver les aspects masculin et féminin de leur être, un thème sur lequel Jean-Paul II revient à plusieurs reprises, la réciproque n'existe pas pour les femmes. Elles sont reléguées aux qualités féminines. Voilà une caractéristique centrale d'un système qui subordonne les femmes aux hommes. Deuxièmement, pour sortir de l'état de péché sur le plan du rapport entre les sexes, l'homme a la responsabilité de lutter contre sa tendance dominatrice alors que la femme doit incarner les caractéristiques proprement féminines qui la définissent essentiellement comme une aide pour l'homme. Dans l'ordre de la rédemption, elle est maintenue dans la subordination à l'homme. De son point de vue à elle, le moins que l'on puisse dire est que cela n'est pas rédempteur.

Il importe de faire une lecture féministe de la « théologie de la femme » du Saint-Siège même si ce travail est douloureux sinon fastidieux. Une des stratégies discursives du Saint-Siège consiste à réutiliser des concepts féministes connotés positivement en les détournant de leur signification, tels ceux d'égalité, de lutte contre la domination, de discrimination subie par les femmes, de revendication des droits des femmes, et ainsi de suite. Cela camoufle sa philosophie, sa théologie et sa politique de subordination de la femme à l'homme. La stratégie semble réussir puisqu'un nombre considérable de personnes se laissent prendre au jeu et persistent à croire que le Saint-Siège affirme l'égalité entre les femmes et les hommes. Du moins, il appert qu'une bonne partie de l'auditoire du discours ne juge ni très urgent ni très important de résister à la « théologie de la femme » du Saint-Siège. Ce discours occupe pourtant une position normative de force dont on ne saurait minimiser les effets néfastes sur les femmes!

6. Jean-Paul II, *Mulieris Dignitatem, La vocation et la dignité de la femme*, 1988, no 10., souligné dans le texte original.



---

# POUVOIR, SANTÉ ET FEMMES CROYANTES : LE POUVOIR CONFIE À L'AUTORITÉ ET LA VISION CONFESIONNELLE DANS LES MILIEUX DE SANTÉ AU QUÉBEC

Johanne Philipps

La question de l'accession des femmes au pouvoir économique est souvent débattue. La possibilité que l'État prenne des mesures pour soutenir l'habilitation des femmes dans le réseau des affaires entre autres par une meilleure représentation des femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises a été avancée. Par contre, l'intervention de l'État dans le domaine religieux qui soutiendrait les femmes croyantes afin qu'elles acquièrent plus de pouvoir semble être un sujet tabou. On admet généralement que dans notre société l'État devrait faire preuve de neutralité en matière de religion et donc qu'il s'abstienne de prendre parti<sup>1</sup>. Mais dans l'affrontement qui oppose les femmes croyantes aux autorités religieuses qui les maintiennent dans un état de subordination, comment se comporte concrètement l'État québécois? Une description de l'encadrement de la gestion des services de soins spirituels dans les milieux de la santé au Québec questionne sérieusement la neutralité de l'État. La gestion des services religieux et spirituels en milieu hospitalier et en Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), bien qu'elle soit en évolution, est fortement marquée par la référence aux autorités religieuses, censée garantir la compétence des intervenantes ainsi que par une vision religieuse traditionnelle axée sur la pratique sacramentelle. Un regard sur l'organisation de la gestion de ce qui est encore à maints endroits appelé Service de pastorale aide à révéler comment le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) conçoit une organisation des services de soins spirituels<sup>2</sup> sans égard pour la représentation des femmes et leur subordination religieuse. Ce qui corrobore les propos de Madhavi Sunder<sup>3</sup> qui affirme que l'État renforce le pouvoir des courants religieux traditionalistes au détriment des forces progressistes des communautés. Je présente-

L'auteure est intervenante en soins spirituels. Elle est membre du groupe Bonne Nouv'ailes de L'autre Parole.

1. Dans le débat sur la laïcité qui fait les manchettes régulièrement au Québec, en s'attardant principalement à la question du port de signes religieux ostentatoires, la neutralité de l'État est mise de l'avant comme une composante importante de la laïcité qui devrait caractériser l'État québécois.

2. J'emploierai l'appellation *soins spirituels* telle qu'utilisée par l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels (AISSQ) qui regroupe les professionnels exerçant la profession d'animateur de pastorale, dans ce que la plupart des milieux nomment toujours service de pastorale. Au moment d'écrire ces lignes, l'AISSQ espère que la nouvelle appellation d'emploi déposée en avril 2011 entrera en vigueur et que l'appellation *animateur de pastorale* sera remplacée par celle d'*intervenant en soins spirituels*.

3. SUNDER, Madhavi. « Piercing the Veil. » *The Yale Law Journal*, 112: 6, 2003, p. 1399-1472.

rai quelques éléments, qui depuis 10 ans, illustrent la place qu'accorde l'État québécois aux autorités religieuses (principalement catholique) dans l'organisation des services de soins spirituels en milieu de santé. J'évoquerai quelques conséquences sur la capacité d'agir des femmes dans le domaine religieux.

En avril 2001, un protocole d'entente intervient entre, d'une part, le MSSS, l'Association des CLSC et des CHSLD, l'Association des hôpitaux du Québec, la Conférence des Régies régionales de la Santé et des Services sociaux et, d'autre part, les autorités religieuses représentées par l'Assemblée des Évêques du Québec, l'Église anglicane du Québec, l'Église Unie du Canada et la Fédération des services de la communauté juive de Montréal. Ce protocole résulte de l'application de la Loi sur les services de santé et des services sociaux et du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements qui oblige les établissements de santé à adopter un règlement portant sur l'organisation des services de pastorale. Dans ce protocole, le Ministère reconnaît la nécessité d'offrir, dans ses établissements, des services de pastorale. Une place considérable était dévolue aux autorités religieuses. On y stipule que le mandat pastoral<sup>4</sup>, émis par les autorités religieuses, est nécessaire au maintien en emploi et que dans « son essence, le mandat pastoral ou son équivalent est comparable à un 'permis de pratique' [...] »<sup>5</sup>. Le même article prévoit que la durée de ce mandat est déterminée par les autorités religieuses. Cette référence aux autorités religieuses, seules capables de délivrer un « permis de pratique », subordonne nombre d'intervenantes à leur autorité puisque sans la possession d'un mandat, une professionnelle ne pouvait exercer sa fonction<sup>6</sup>. Dans ce contexte, plusieurs intervenantes en soins spirituels peuvent voir leur capacité d'agir dans le domaine religieux réduite. Elles peuvent se retrouver soumises à l'arbitraire de leur autorité religieuse lorsque vient le temps d'adopter et de développer des pratiques spirituelles non conformes à l'orthodoxie de leur tradition pour répondre aux besoins de leurs patientes. Sans appui d'une direction d'établissement soucieuse de prendre en compte les besoins spirituels et religieux réels en se basant sur une approche compétente, les intervenantes s'exposent au risque de se voir retirer leur mandat pastoral et être soumises à un congédiement. Au Québec, l'application de

4. Le terme même de « mandat pastoral » est problématique dans une perspective de diversité religieuse.

5. « Le mandat pastoral, ou son équivalent, est octroyé par l'autorité religieuse concernée. Il détermine le lien entre la dénomination religieuse et l'animateur de pastorale qui en bénéficie et qui agit au nom de celle-ci. Dans son essence, le mandat pastoral ou son équivalent est comparable à un 'permis de pratique' et est nécessaire au maintien de l'emploi. » Article 5

6. L'AISSQ espère que la nouvelle convention collective qui a été signée en avril 2011 verra l'exigence du mandat pastoral retirée.

ce protocole a entraîné des congédiements. Entre autres, pour des situations de vie conjugale ne répondant pas à l'enseignement officiel de la hiérarchie de l'Église catholique. Aussi, une femme a dû entreprendre en 2002 un recours juridique, qu'elle a gagné<sup>7</sup>, après avoir été congédiée suite à sa décision de rejoindre l'*Église Unie*, dont les orientations lui convenaient mieux. Bien que l'*Église Unie* fût signataire du protocole, et que cette intervenante ait obtenu l'équivalent d'un mandat pastoral émis par cette église son employeur, le *Service régional de pastorale de la santé* administré par le *Centre hospitalier affilié universitaire de Québec*, n'a pas accepté de la garder en emploi.

Son employeur a prétexté devant le tribunal que puisque la majorité de la population de Québec était catholique<sup>8</sup>, les besoins de cette population étaient reliés à la religion catholique et que pour cette raison, les animateurs et animatrices de pastorale se devaient d'être catholiques. Dans une lettre envoyée à monseigneur Couture et citée par le commissaire qui a entendu la plainte, l'intervenante, Nicole Hamel écrivait :

« Pendant 33 ans, je me suis engagée avec toute la sincérité qui m'habite malgré un discours officiel avec lequel je n'étais pas toujours à l'aise. Depuis longtemps, mon lien avec l'institution de l'Église catholique est source de déchirements. »

Les gestionnaires semblaient ignorer que le déchirement et le malaise vécus par madame Hamel pouvaient trouver écho dans la population catholique. L'argumentaire juridique utilisé témoigne de l'occultation, voire même du mépris envers les luttes et le vécu des femmes croyantes qui depuis longtemps dénoncent une autorité qui produit à leur égard un discours religieux oppressif<sup>9</sup>. Aussi l'employeur présumait de la spiritualité de la population de la région de Québec et de la façon dont elle vit sa religion : une patiente dite catholique n'est pas supposée vivre des déchirements et des malaises comme ceux vécus par madame Hamel. L'employeur ne s'encomrait pas non plus d'une considération pour la compétence professionnelle nécessaire afin de répondre aux besoins réels de la population. Les gestionnaires, ainsi que le procureur général du Québec mis en cause, ont insisté sur l'im-

7. Le jugement rendu par la *Commission des relations du travail du Québec* est disponible à l'adresse <http://www.jugements.qc.ca/php/resultat.php?liste=52724062>

8. Idem paragraphe 29.

9. Le paragraphe 82 du jugement mériterait à lui seul une analyse approfondie. Le commissaire écrit : « Par contre, il [le procureur général du Québec] estime que pour préserver la sécurité, l'ordre, la santé ou les mœurs publiques ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui, il peut s'avérer nécessaire d'assujettir la pratique religieuse de la plaignante à des restrictions. » Faut-il comprendre que pour le procureur général du Québec, la pratique religieuse des femmes qui décident de prendre ouvertement leur distance avec l'autorité catholique constitue une menace à la sécurité, à la santé voire aux mœurs publiques?

portance d'une pratique confessionnelle comme si le réseau de la santé n'avait pas comme première responsabilité d'engager une personne compétente en mesure d'identifier et d'évaluer les besoins, sans a priori, et de prodiguer les soins en étant libre par rapport aux pressions qu'une autorité religieuse peut exercer. Par contre devant la preuve qui lui était soumise, le commissaire a dans son jugement affirmé « qu'il n'existe pas de lien rationnel entre l'exigence du mandat pastoral catholique et les exigences objectives du travail de la plaignante. »<sup>10</sup>

Même après ce jugement, l'insistance portée sur la vision confessionnelle catholique perdure. Le protocole d'entente de 2001 contenait une description de tâche plus actualisée. Par contre, la description de tâche des intervenantes en soins spirituels, héritée de la négociation d'une nouvelle convention collective en 2006 pour les professionnels du réseau de la santé, affirme aujourd'hui qu'une des premières tâches est d'« administrer les sacrements et les rites »<sup>11</sup>. Cette description constitue un recul pour la reconnaissance professionnelle des femmes, car ainsi formulé cette description favorise l'embauche d'un membre du clergé en mesure d'administrer les sacrements. Cela met aussi un frein au recrutement de non-catholique.

En 2007, le MSSS a mis fin au protocole d'entente de 2001. En février 2011, un autre document<sup>12</sup> venait en quelque sorte servir de nouveau cadre de référence. Dans ce document, bien que le mandat pastoral ne soit plus mis comme exigence, dans la pratique, il demeure très souvent requis<sup>13</sup> pour être engagé. Aussi, la référence aux autorités religieuses demeure importante. À propos de la sélection du personnel on dit que : « La participation ou la consultation des autorités religieuses peut être utile ». En regard de l'organisation du lieu de culte disponible dans les établissements, on écrit que celui-ci doit prendre en considération les besoins des autorités religieuses concernées. Ce document mentionne que l'établissement doit s'assurer de créer des liens avec les autorités religieuses. De plus, on précise que les Agences de santé et des services sociaux doivent s'assurer que chaque établissement crée de tels liens. Dans ce document d'orientation, on ne fait nulle part référence à l'*Association des intervenants et*

10. Idem paragraphe 92.

11. Cette nomenclature est utilisée par nombre d'hôpitaux tel qu'en témoigne la publication des offres d'emploi de l'*Institut Universitaire de gériatrie de Sherbrooke* paru du 18 février 2011 au 28 février 2011 et de celle de l'*Hôpital Maisonneuve-Rosemont* paru du 20 septembre au 20 octobre 2010 sur le site d'offre d'emploi des *Agences de la Santé et des Services sociaux du Québec* <http://www.santemontreal.qc.ca/rh/pub/fr/>

12. *Orientation ministérielle pour l'organisation du service d'animation spirituelle en établissement de santé et de services sociaux.*

13. Il arrive même que l'on demande à une personne postulant un poste de signer un document attestant sa solidarité avec l'enseignement et la doctrine de l'Église catholique, de même que de la conformité de sa vie conjugale avec cet enseignement.

*intervenantes en soins spirituels* qui à travers la supervision des stages en milieu de santé promeut la qualification professionnelle. La prise en considération de cette organisation aurait pu aider les gestionnaires à être attentifs aux besoins religieux et spirituels d'une plus grande partie de la population. Ainsi pourrait être conçue une organisation de services plus ajustée, capable de prendre ses distances par rapport aux autorités religieuses. Une organisation faisant place à plus de neutralité.

Selon Louise Melançon<sup>14</sup>, le pouvoir dans le monde séculier peut être défini comme l'exercice d'une capacité d'agir et, idéalement, il est une force qui agit en réciprocité en favorisant la collaboration. On doit constater que ce n'est pas le cas à l'heure actuelle dans plusieurs milieux du réseau de la santé. Le pouvoir séculier est au service de l'autoritarisme. L'organisation des services de soins spirituels au Québec participe à l'occultation des femmes croyantes. La pratique professionnelle des femmes y est semée d'embûches. Bien qu'elles développent des pratiques de soins spirituels holistiques, mieux à même de répondre aux besoins de la population, les intervenantes se retrouvent souvent dans l'obligation de conjuguer avec un pouvoir autoritaire. Celui-ci se trouve soutenu par les politiques du MSSS, qui font obstacle à leur capacité de déployer des pratiques adaptées aux besoins diversifiés de la population. Entre les autorités religieuses excluant l'expérience des femmes et l'habilitation (*empowerment*) des femmes croyantes, l'État a fait son choix sans égard pour ses impacts sur les femmes croyantes qui œuvrent à titre de professionnelle en soins spirituels et sur toutes les femmes qui reçoivent des services.

14. MELANÇON, Louise. « Je crois en Dieu... La théologie féministe et la question du pouvoir. » *Théologiques* 2: 8, 2000, p. 77-97.

## Les espoirs des années 1970 suite à Vatican II

Monique Dumais, *Houlida*

Des femmes ont espéré. Un *aggiornamento*, c'est-à-dire une « mise à jour », avait annoncé le pape Jean XXIII aux cardinaux le 25 janvier 1959. Il voulait ouvrir l'Église aux nouvelles valeurs et aux défis du monde contemporain, faire une lecture des signes des temps dans un dialogue critique. Un concile, cette grande rencontre de 2365 évêques du monde entier, s'est donc ouvert le 11 octobre 1962. Il s'est appelé le concile Vatican II et s'est terminé le 8 décembre 1965. Il a donné seize documents conciliaires qui sont des lieux de changement et de grande inspiration. Je retiens trois espoirs de ce concile.

Le premier espoir, c'est l'affirmation que l'Église est d'abord le peuple de Dieu avant d'être une institution hiérarchique qui s'échelonne du pape aux laïcs. Il est affirmé que « le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, s'ils diffèrent essentiellement et non pas seulement en degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre puisque l'un comme l'autre participe à sa façon de l'unique sacerdoce du Christ » (Constitution dogmatique sur l'Église, 10.2). Toutes les personnes baptisées ont part également à la fonction prophétique du Christ (12.1). Ainsi, chaque catholique a reçu un appel à participer selon sa vocation et son charisme à œuvrer pour la plénitude du monde dans le Christ.

Le deuxième espoir est celui exprimé dans la constitution pastorale *L'Église dans le monde de ce temps* promulguée le 7 décembre 1965. Elle est souvent désignée par les mots *Gaudium et Spes*, selon les premiers mots du texte en latin, « les joies et les espoirs ». Elle invite à reconnaître la dignité de toute personne humaine, à travailler à l'essor de la culture, au développement économique, à la collaboration de tous à la vie publique, à la sauvegarde de la paix et la construction de la communauté des nations. C'est une grande solidarité qui s'affirme. C'est l'être humain dans son entièreté qu'il faut sauver et non seulement son âme.

Un troisième espoir, c'est celui de la liberté de conscience qui inclut la liberté religieuse telle qu'exprimée dans le premier paragraphe de la *Déclaration sur la Liberté religieuse*. « La dignité de la personne humaine est en notre temps, l'objet d'une conscience toujours plus vive; toujours plus nombreux sont ceux qui revendiquent pour l'homme [l'humain] la possibilité d'agir en vertu de ses options et en toute libre responsabilité; non pas en vertu sous la pression d'une contrainte, mais guidé par la conscience de son devoir ». C'est une reconnaissance à ce que personne ne soit contraint d'agir contre sa conscience. En même temps, le texte conciliaire affirmait clairement que personne « ne devait être empêché non plus d'agir selon sa conscience surtout en matière religieuse ». Les actes intérieurs ordonnés à Dieu sont d'ordre personnel et ne doivent pas « ni imposés, ni interdits par aucun pouvoir purement humain ». Terminées les guerres de religion et l'Inquisition. Chaque être humain est invité à trouver dans son expérience personnelle les sources profondes de la vérité et de la bonté.

Cependant les espoirs ont été fortement déçus. Près de cinquante ans plus tard, l'Église s'est renforcée dans sa hiérarchie, la belle collégialité promise des évêques est disparue, ils sont accrochés de plus en plus aux décisions du pape. Conséquemment, les prêtres se sentent assujettis à leurs évêques, les laïcs se débattent dans leur manque de liberté. Si les femmes pouvaient rêver d'être intégralement reconnues dans leur rôle dans l'Église, notamment avec l'ordination ministérielle, elles ont reçu l'interdiction très ferme d'une admission licite au sacerdoce ministériel.

---

# L'INCONTOURNABLE QUESTION DES FEMMES

Marie-Thérèse van Lunen Chenu

Qui s'intéresse encore à l'Église, au christianisme et même plus largement aux religions, doit bien reconnaître qu'aujourd'hui les réalités institutionnelles et les réalités communautaires se cognent gravement et parfois même se contredisent essentiellement.

Et, parce qu'elle est médiatique et que s'y creuse désormais l'écart entre ce que retiennent certaines religions et ce que savent transformer les sociétés civiles, on sera tenté d'affirmer que c'est « la question des femmes » qui pose problème ou bien, plus exactement, qui révèle le problème.

En ceci du reste, ne cédon pas à la tentation de catégoriser les camps : misogynie et pouvoir masculin d'un côté et les femmes de l'autre ; reconnaissons que celles-ci furent et restent parfois plus que les hommes les solides courroies de transmission des postures sexuées traditionnelles<sup>1</sup>.

Mais cette question des femmes, porte d'entrée largement ouverte aujourd'hui pour des critiques qui n'ont plus rien à taire ou à retenir, que cache-t-elle au fond? Que cache-t-elle de si sensible et d'assez troublant pour que les autorités parviennent à la tenir sous le boisseau? Tant de théologiens ouverts qui nous offrent aujourd'hui des analyses intéressantes, ouvrages ou articles critiques qui les engagent, mais qui réussissent à faire l'impasse presque totale sur cette question là... .

## Une structure systémique

On ne peut pas comprendre l'attitude de plus en plus étrange, ridicule et scandaleuse de l'institution romaine envers les femmes si on la considère isolément. Et l'on se laisse alors facilement piéger en n'abordant qu'une de ses faces : sublimation ou infériorisation, vénération ou méfiance, louange ou mise à l'écart, en sainteté supérieure ou talent mortifère.

L'auteure a été l'initiatrice de la fondation *Femmes et Hommes en Église* en 1971.

1. « Quelle vocation pour la femme du XXI<sup>e</sup> siècle? », *Bulletin diocésain de l'évêché de Bayonne, Notre Église*, n°13, mars 2011. Je ne sais rien d'Elizabeth Monfort, présidente d'une Alliance pour un Nouveau Féminisme Européen qui signe ce premier dossier de 4 pages, véritable morceau d'anthologie. Les affirmations pseudo-scientifiques y abondent : « Analyser le féminisme, c'est accepter d'entrer dans une grande confusion, car il s'exprime sous plusieurs formes : l'égalitarisme, d'une part, c'est-à-dire que l'homme, après avoir été le modèle, doit se soumettre aux normes féminines; le différentialisme, d'autre part, qui est la contemplation narcissique de soi-même, l'exaltation de la spécificité au mépris de ce qui est commun... »; « l'individu postmoderne ne se reconnaît plus dans la société « hétérosexiste »... les deux tendances dominantes du féminisme radical : « l'empowerment » qui prétend défendre l'identité féminine » en faisant de la femme l'antagoniste de l'homme », et « l'idéologie du genre » qui tend à éliminer la différence sexuelle en la concevant exclusivement comme le résultat de conditionnements culturels... » « Oui, c'est vraiment Marie qui nous conduit à la découverte de notre triple vocation de « femme, épouse et mère », en particulier, par les paroles qui encadrent la vie terrestre de Jésus... »

Car la pérennité du « problème-femmes » réside justement dans sa structure duelle : misogynie et vénération n'allant pas l'une sans l'autre, attrait mythique de la coïncidence des contraires... . Mais l'on s'étonnera de constater que cette construction fantasmatique reste si tenace à l'arrière-plan des contacts nouveaux que notre temps voit naître entre femmes et hommes partenaires égaux et coresponsables dans la société civile ainsi qu'en différentes nouveautés de la vie en Église.

Revenons-en à la doctrine et à la pratique officielles de l'institution romaine : comment cette double attitude envers les femmes réussit-elle contre vents et marées à se maintenir si tenace? À se maintenir malgré la clairvoyance de quelques responsables, malgré leur gêne et leur bonne volonté, malgré les critiques modernes pertinentes dans les différents champs des sciences théologiques, malgré des prises de parole véhémentes et malgré d'« *autres paroles* » de femmes, neuves, ardentes, précieuses, originales, créatrices; malgré ce que l'on fait valoir au nom des droits de l'homme et ce que l'on dénonce du scandale de cette impossible exception romaine?

Les études de genre, plus encore que le seul féminisme, conduisent à analyser ce double processus : l'attitude envers les femmes fonctionne en dynamique avec la sacralisation du pouvoir masculin sur laquelle se cramponne l'institution aujourd'hui. L'un ne va plus sans l'autre, c'est l'axe à double pôle de ce système, de cet ensemble stratifié qu'est devenue la pyramide cléricale romaine.

On le lit, on l'entend, on l'apprend : la sacralisation du pouvoir masculin, tout comme le statut exceptionnel du féminin, nous sont justifiés par des dogmes, des principes, des normes que l'institution présente comme des lois naturelles et des valeurs intangibles. Tout cela rendu effectif par l'organisation en place, depuis Rome jusqu'aux terrains et depuis les terrains jusqu'à Rome : pouvoir de décisions et de réalisation, réelle force économique et politique.

Et il s'agit bien d'un système dont le propre est de se régénérer comme « naturellement » par chacun de ses éléments en place grâce à la doxa de nos apprentissages, de nos habitudes, nostalgies, attentes

et acceptations... En se régénérant, le système en place valide, renforce, reconduit chacun de ses éléments. La minorisation des femmes et la sacralisation du pouvoir masculin sont des tenants et aboutissants.

Je voudrais m'attarder sur le phénomène et le processus de sa réactualisation la plus immédiate, spontanée, enchanteuse, éminemment symbolique, par les sacrements et la liturgie. Ils conviennent encore largement aux habitudes et à la piété du peuple que nous sommes, croyant ou tout simplement avide de trouver du sens. Or, comme on le sait, la liturgie conciliaire du peuple de Dieu n'a pas fait céder la magnificence imparable d'un culte sacerdotal de l'eucharistie qui sublime tout le reste. Et pour faire advenir ce mémorial du Christ, faire valoir ce culte, l'homme est reconnu seul valide. Les femmes inaptées.

### **Qu'en dit-on aujourd'hui? Discours de justification et médias**

La polyvalence où l'Église romaine tient les femmes, louange mais maintient à l'écart, suffit à expliquer le jeu des contradictions internes que déploie le discours officiel quand il s'agit de justifier leur statut, comme celui du prêtre dans l'Église. Grâce aux premières initiatives des théologiennes « pour l'ordination des femmes », le Vatican a dû, officiellement, pour la première fois en 1996 et depuis à de nombreuses reprises, exposer ses arguments « théologiques » contre l'accès des femmes au ministère sacerdotal. On ne reviendra pas ici aux critiques sérieuses que ceux-ci ont suscitées même de la part de théologiens que le féminisme n'avait encore pas directement travaillés. Mais on se demandera si, quittant le terrain miné du « féminin », le Vatican ne choisit pas aujourd'hui de revaloriser plutôt le masculin sacerdotalisé et sacerdotalisable. En même temps qu'il s'attaque à médire gravement de la nouvelle analyse du genre (*gender*).

De l'autre côté, dans des productions large public, que rencontre-t-on? À titre d'exemples, d'une grande brassée de publications récentes j'en retiens deux.

D'abord l'enquête que nous présente l'excellente journaliste politique Christine Clerc sous le titre *Le pape, la femme et l'éléphant*<sup>2</sup>.

2. CLERC, Christine. *Le pape, la femme et l'éléphant*, Flammarion, 2011, 265 p.

L'auteure nous l'annonce : « Comme des millions de baptisés, je m'étais éloignée de la pratique religieuse. Ma position était confortable : je faisais partie de la famille catholique, mais sans en subir les interdits ni les secousses, jusqu'au jour où une petite Brésilienne... ». C'est un des premiers intérêts de l'enquête : Christine Clerc appartient au dehors, secoué par des actualités où l'Église romaine choque par ses positions rétrogrades sur l'avortement, la sexualité, la pédophilie, les femmes... Mais elle a la culture et la fibre catholique suffisantes pour ne pas se satisfaire de l'évènementiel et chercher à comprendre. Elle présente une analyse bien informée, intelligente où la question des femmes occupe sa place importante, symptomatique, mais n'accapare pas tout le champ ; elle l'éclaire plutôt par ce qu'il est advenu en théologie mariale, en dogmatisme sur les ministères, l'infailibilité, la sexualité, la loi naturelle, sans oublier ce qui s'est construit en nouveaux réseaux du pouvoir clérical dans l'Église romaine. Bref, intelligent, instruit et posé, un dossier libre pour montrer un système cohérent. Regard neuf et curieux, écriture alerte, humour pour ce passage en revue inaccoutumé en sciences religieuses.

Dans un long article, pertinent, bien informé, attentif et courageux, le théologien Joseph Moingt offre quant à lui une étude et des perspectives sur « Les femmes et l'avenir de l'Église » ainsi qu'un ouvrage profond et lucide *Croire quand même* qui reprend plus brièvement ce même thème<sup>3</sup>.

Fait trop rare, Joseph Moingt dénonce le triple lien du masculin, du sacré et du sacerdoce et il aborde sincèrement et avec respect la question des femmes. On constate qu'elle est aussi la sienne : en tant qu'ecclésiologue, il en souffre. Il plaide pour un partage des responsabilités, ministères laïcs, décisions, accès au gouvernement de l'Église, mais la question de l'accès au ministère presbytéral le voit réservé : il craint que l'ordination souhaitée pour les femmes adienne selon le modèle courant de la sacralisation du prêtre et — « sans y être du tout hostile » — il propose « de déplacer le lieu du pouvoir » et de « tempérer » celui-ci en le partageant entre hommes et femmes, au sein d'équipes pastorales « en dehors du sacré ».

3. MOINGT, Joseph, s.j. « Les femmes et l'avenir de l'Église », *Études*, janvier 2011, p. 67-76. Voir aussi du même auteur : *Croire quand même – livres entretiens sur le présent et le futur du catholicisme*, Temps Présent, 2010, 244 p.

Qu'il me soit permis de prolonger bien modestement le débat depuis une autre place et d'autres expériences. Je voudrais examiner, sous l'angle d'une critique du genre, les deux versants face à face : que peut devenir un sacerdoce exclusivement masculin face à une communauté ecclésiale qui reconnaît la compétence des femmes et parfois leur délégation dans différentes responsabilités ministérielles? Les superviser? Faut-il espérer en cela à une transition valable, une avancée du changement des mentalités qui s'est fait jour dans une certaine société ecclésiale avec retard sur la sphère civile? Je doute que cette mesure de transition, même pastorale et théologique, suffise à redonner aux femmes chrétiennes, « leur citoyenneté » dans l'Église, ce dont parle si lucidement Joseph Moingt.

Elle ne saurait sauver un sacerdoce bien en place et qui continue de subsumer son exclusivisme masculin en même temps que l'exclusion du féminin. Mais comment faire droit quand même au fait que des hommes s'y sont engagés, généreux, plus ou moins conscients de ce qu'on leur fait jouer un rôle qui se situe parfois à l'opposé de l'idéal de service qu'ils ont choisi? Faut-il rappeler qu'en face d'un non-pouvoir, on trouve forcément un pouvoir qui se réserve l'exclusivité pour lui et le droit d'exclure l'autre? Et que ceci, par son seul fait, en est venu à dénaturer le sacerdoce, et le cléricat, en même temps qu'il reconduit cette docilité dont Rome fait l'apanage des femmes. Joseph Moingt lui-même rappelle ce « revirement qui s'est fait jour après les années 80 et n'a fait que s'accroître depuis ». Et il évoque ces « femmes qui restent à leur place de servantes dociles, bien encadrées dans des équipes 'pastorales' sous responsabilité 'sacerdotale' ».

### **Pour une conception renouvelée de l'Église : son sens de la tradition évangélique, ses ministères, la citoyenneté baptismale des femmes et le nouveau partage entre les sexes**

La vraie question n'est-elle pas de savoir comment on peut s'en prendre à la cohérence redoutable de ce qui est devenu un système?

Faudrait-il craindre la vraie et courageuse sagesse de chercher aujourd'hui à éroder sa force sur différents points à la fois? Faisons un rêve :

Le travail scientifique, critique continue son œuvre, depuis l'intérieur même de l'Église, comme de l'extérieur.

Rome apprend à reconnaître et fêter la richesse œcuménique au sein du christianisme.

Rome reconnaît et intègre dans ses conceptions et ses pratiques ce qui fait désormais valeur et norme dans la société civile, dont le partage paritaire entre hommes et femmes qui permet justement que se déploie la richesse des différences.

Nous, les chrétiennes et chrétiens de la base, nous tentons de montrer les valeurs que révèlent ces nouvelles pratiques communautaires pastorales ici ou là bien engagées, ce partage des rôles, des charges et des responsabilités entre hommes et femmes, avec parfois l'assentiment et même les encouragements de prêtres qui savent se « désacraliser » pour se faire membres d'une communauté. Et nous affirmons leur cohérence avec ce qui fait valeurs et normes nouvelles reconnues par la société civile.

Des communautés, des groupes, voire des paroisses apprennent à privilégier des célébrations communautaires bien préparées et évitent autant qu'il paraîtra possible la prestation sacramentelle d'un seul célébrant homme consacré puisque, de fait, cette séquence reconduit, en la justifiant, l'organisation dépassée et caduque du pouvoir patriarcal et confirme la non-reconnaissance de la citoyenneté baptismale des femmes.

Et nous respectons la diversité des pratiques qui font référence à ce que nous transmet l'*Évangile*, nous savons apprécier leur unité et leur richesse communautaire au-delà de leurs différences, selon les lieux, les coutumes, les possibilités, les priorités.

### **Qui sauvera Rome?**

Mais alors qui sauvera Rome? Qui, sinon elle-même en choisissant avec courage, lucidité et modestie la porte étroite. La porte où tous ne passeront pas... abandons, scissions parfois nécessaires à faire la vérité... Plus que jamais un engagement explicite officiel de Rome

me paraît aujourd'hui indispensable.

C'est en ce sens que des groupes tels *Femmes et Hommes en Église*, et d'autres répètent depuis le concile Vatican II que *la question des femmes* est symptomatique de toutes les autres à traiter... Dans l'aujourd'hui de notre culture humaine, elle est devenue une question structurelle, un test de vérité évangélique posée à l'Église sur elle-même.

## **L'Encyclique *Redemptoris Mater* (1987)**

ou

### **La grande déception**

Marie Gratton, *Myriam*

Jean-Paul II vouait à Marie une extrême dévotion. L'encyclique intitulée *La Mère du Rédempteur*, parue en 1987, en témoigne éloquemment. C'est un texte dense, long et, déjà à l'époque, mal arrimé aux réalités contemporaines. Le temps n'a rien fait pour arranger les choses. Pour les féministes chrétiennes que nous sommes, cette méditation sur Marie a été et demeure une grande déception.

Pourquoi avons-nous cette impression d'un rendez-vous manqué avec Marie?

D'abord, à cause d'une vision objectivante de la femme étroitement encadrée par le modèle de la vierge et de la mère, puisque « la féminité se trouve particulièrement liée à la mère du Rédempteur » (no 46).

Ensuite, parce que l'anthropologie sous-jacente à la réflexion théologique ne tient aucun compte des perspectives contemporaines. Les femmes se voient encore déchirées entre Ève et Marie, et l'exercice de la sexualité les souille. À preuve, cette citation d'une prière orthodoxe: « Toi qui sans souillure as engendré le Verbe de Dieu » (no 32).

Nous aurions souhaité voir se briser la statue, pour découvrir enfin l'humble visage de la paysanne de Galilée à l'imprévisible destin. Nous aurions pu y reconnaître la mère, la sœur, la voisine, l'amie qui nous aurait parlé au cœur. Mais c'est sans doute à nous, féministes chrétiennes, que cette tâche incombe.

---

# LES EFFETS DE L'AUTORITARISME DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE SUR LES FEMMES

Mary Hunt

Traduit de l'anglais par Fanny Garber

La structure autoritaire de l'Église catholique romaine définit la conduite de l'institution envers les femmes. Pour décrire cette relation, la théologienne féministe, Elisabeth Schüssler Fiorenza emploie, avec justesse, le terme « kyriarchie », c'est-à-dire un enchevêtrement de formes d'oppression qui donnent littéralement à certaines personnes le droit de « gouvernance divine » sur d'autres personnes<sup>1</sup>. Sexisme, racisme et hétérosexisme sont, entre autres, autant de facettes de cette superstructure. Cette dynamique contredit le sens des changements qu'a voulu apporter le concile Vatican II pour créer une Église plus horizontale. Au lieu d'une communauté plus ouverte, inclusive et active, le résultat est une contradiction postmoderne, un modèle hiérarchique qui entrave l'autonomie personnelle et fige la croissance communautaire. J'étudierai cet autoritarisme structuré afin de suggérer comment il peut et comment il doit changer.

Il est difficile de penser le catholicisme kyriarcal autrement que comme une structure défavorisant les femmes. Quatre exemples flagrants suffisent pour illustrer ce point. Premièrement, en matière de sexualité et de justice reproductive, la kyriarchie catholique romaine s'efforce de restreindre l'éducation sexuelle à sa plus simple expression, d'interdire toute contraception efficace autre que ladite planification familiale naturelle et de condamner l'avortement dans presque toutes les situations. Il est défendu aux femmes de penser par elles-mêmes.

La vision officielle catholique juge l'amour entre personnes de même sexe comme un péché. Elle considère la masturbation comme une faute parce qu'elle remplace la seule expression sexuelle acceptable : l'hétérosexualité sans recours à une contraception autre que naturelle. Elle décourage aussi les divorces en interdisant la possibilité de se

L'auteure est cofondatrice et codirectrice de WATER, *Women's Alliance for Theology, Ethics and Ritual* ([www.hers.com/water](http://www.hers.com/water)). Conférencière internationale recherchée en théologie féministe, elle est d'origine étatsunienne.

1. SCHÜSSLER FIORENZA, Elisabeth. *Wisdom Ways*, Maryknoll, NY; Orbis Books, 2001.

remarier dans l'Église. Ensemble, ces questions couvrent certains aspects des expériences sexuelles d'une majorité de femmes. Pris sur une base individuelle, ces enseignements et leur application rendent difficile l'obéissance à ces règles autoritaires. La désobéissance, elle-même, est définie par des normes rigides et estimée inadéquate, laissant à ceux qui établissent ces politiques, un petit groupe composé principalement d'hommes célibataires, le pouvoir de décision sur la manière dont doit s'établir le rapport à son propre corps.

Aussi désuets et inutiles que soit chacun de ces enseignements, l'enjeu majeur reste que les femmes, comme classe sociale, ne participent pratiquement pas à l'établissement de ces politiques. Puisque les femmes ne peuvent pas être ordonnées, elles n'ont aucune autorité en ce qui concerne leur application. Voilà à quoi ressemble l'autoritarisme. Il serait facile de le catégoriser comme anachronisme si la kyriarchie catholique romaine ne possédait pas autant de pouvoir résiduel dans l'arène publique. Le Vatican et les synodes épiscopaux exercent, à travers le monde, un poids sur des lois et des politiques qui oppriment les femmes, particulièrement dans les pays en voie de développement.

Cela conduit à une deuxième catégorie majeure de désavantage pour les femmes catholiques, soit le ministère et l'ordination. L'article 1024 du *Droit canon*, « Seul un homme baptisé reçoit valablement l'ordination sacrée », est à l'origine de ce conflit. Les efforts de changer cette loi ont été infructueux. Dans des communautés de base, certaines femmes ont adopté le « sacerdoce universel »<sup>2</sup>, évitant ainsi les contradictions amenant à restreindre l'entrée au ministère aux hommes célibataires et aux hommes mariés qui proviennent d'autres confessions, et qui ensemble s'apprêtent à se joindre à l'oppression des femmes. D'autres ont essayé de se faire ordonner au sein de groupes comme *Roman Catholic Womenpriests*, les amenant directement à l'excommunication. Enfin, d'autres ont rejeté complètement le catholicisme pour rejoindre d'autres pâturages plus verts en l'occurrence, d'autres confessions qui permettent leur ordination sous condition d'une formation et d'une éducation adéquates.

2. C'est-à-dire le sacerdoce de tous les croyants et de toutes les croyantes (NdÉ).

L'enjeu n'est pas tant, redisons-le, le contenu de l'enseignement

contre l'ordination des femmes, qui est une monstruosité en lui-même, que la dynamique de la rédaction des lois pour lesquelles les femmes n'ont pas leur mot à dire. Il existe bien des femmes canonistes qui participent de façon ponctuelle à un comité, mais les lois canoniques sont promulguées par et pour les hommes. À l'occasion de l'annonce du nouveau code en 1983, lorsqu'il a fait l'éloge de la nature collégiale du processus d'élaboration du *Code*, le pape Jean-Paul II s'est exprimé d'une façon révélatrice : « Cette marque de collégialité qui caractérisa l'élaboration de ce code, est entièrement en harmonie avec l'autorité des enseignements et la nature du concile Vatican II »<sup>3</sup>. Les collaborateurs auxquels il pense sont bien sûr les évêques qui ne comptent aucune femme parmi eux.

3. Voir Jean-Paul II, *Sacrae Disciplinaе Leges*, 25 janvier 1983.

Mary Daly qualifierait de « renversement classique », le détournement de l'idée centrale, ici la collégialité, de sa fonction première au profit de son contraire. Je le considère comme un « signe des temps » puisque dans les contextes autoritaires, les femmes n'existent simplement pas dans la conscience kyriarcale autrement qu'en tant qu'objets de contrôle. Ainsi, le manque de femmes impliquées dans le développement des lois canoniques a suscité l'indifférence ou est passé carrément inaperçu.

Le contrôle exercé sur les religieuses constitue une troisième catégorie mettant en relief l'autoritarisme. En 2009, aux États-Unis, le Vatican a ordonné une visite apostolique concentrée sur la vérification des modes de vie et de l'engagement de femmes vivant dans 400 communautés canoniques actives qui, selon les autorités, ne vivent pas dans la stricte obéissance aux lois kyriarcales. Ce processus, ressemblant à l'enquête d'un grand jury, suppose l'existence d'un problème qu'il faut identifier et résoudre. Les conclusions de l'enquête n'ont pas été révélées; parmi les règles de base du processus, les communautés à l'étude n'auront pas accès aux informations recueillies qui les concernent. Si certaines réunions ont été cordiales et instructives, les intrusions et les perturbations ont été tellement profondes que le processus a fait dangereusement preuve d'autoritarisme.

Les religieuses n'ont pas été consultées. L'investigation leur a été simplement imposée. Elles n'ont pu que faire des changements mineurs dans le processus en rejetant, par exemple, la requête des rapports financiers complets. Cependant, dans l'ensemble, même si les résultats n'ont jamais été dévoilés, le processus lui-même rappelle aux religieuses qu'elles sont redevables à un gouvernement autoritaire. Il sert aussi à diviser et à conquérir les femmes puisqu'il est appliqué par des religieuses appartenant à des communautés conservatrices qui sont considérées maintenant comme des modèles de la vie religieuse pour l'avenir. Mais il a aussi comme heureux résultat le resserrement des liens entre certaines femmes devant une menace commune. De plus, les femmes dites religieuses et séculières se sont rassemblées par solidarité. L'autoritarisme conduit communément à de tels résultats chez les personnes opprimées qui se regroupent entre elles et avec leurs alliés.

Une enquête doctrinale similaire sur le *U.S. Leadership Conference of Women Religious* (LCWR), l'organisation qui réunit les leaders des congrégations religieuses de femmes pour l'éducation et le réseautage, se déroule au moment où j'écris ce texte (hiver 2011). La dynamique est la même – les officiers de la *Congrégation pour la doctrine de la foi*, sans y être invités ou sans être les bienvenus, examinent les positions du groupe sur les enjeux incluant l'amour entre les personnes de même sexe, l'ordination des femmes et *Domius Iesus*, l'enseignement selon lequel le salut provient uniquement par Jésus. Une fois de plus le long bras des lois canoniques resserre son étau sur les femmes. Les responsables de LCWR n'ont pas été consultées quant au déclenchement d'une telle investigation et encore moins en ce qui a trait aux résultats. Les régimes autoritaires n'attendent la permission de personne et l'indulgence de peu.

Ces remarques sur l'autoritarisme romain m'amènent à la prudence quant à un engagement sans condition à la cause de l'ordination des femmes comme solution au malheur que provoque le catholicisme romain. Alors que tout porte à reconnaître et à encourager les ministères féministes, les problèmes structuraux résultant de la prise de pouvoir d'un groupe de personnes, même s'il inclut quelques femmes, me don-

ment à réfléchir. Bien sûr, si des décisions pour la communauté dans son ensemble doivent être prises, les femmes doivent avoir le droit de les prendre. L'histoire me fait craindre que l'inclusion des femmes n'agrandisse le cercle de ceux qui possèdent le droit de « gouvernance divine » sur d'autres personnes, sans aucunement ébranler la structure kyriarcale. Avons-nous d'autres solutions réalistes?

L'ardeur avec laquelle le Vatican répond à la contestation de sa présumée autorité rend difficile la route aux changements. Son allergie bien connue à la démocratie ne montre aucun fléchissement. Cependant, alors que le monde assiste à la contestation des dictateurs de l'acabit de Mubarak et de Kadhafi, nous avons des raisons de penser qu'une résistance active pourrait affaiblir et ultimement rompre l'emprise du Vatican sur le pouvoir social, ecclésial et économique. La véritable question est de savoir comment mobiliser les femmes et les hommes laïcs pour résister à l'autoritarisme clérical imposé. Passons brièvement en revue quelques stratégies de départ en reprenant mes trois exemples concernant les effets de l'autoritarisme sur les femmes.

En matière d'éthique sexuelle, deux approches peuvent être considérées. La première consiste à mettre en évidence de façon répétée la responsabilité des femmes de faire leurs propres choix sur tout ce qui concerne leur propre corps et les grossesses qu'elles pourraient avoir. Le sexe et la reproduction ne sont pas un droit à exercer, mais une responsabilité à assumer comme un être humain adulte, homme et femme. Un changement de discours est fondamental à toute transformation. Si certains se permettent d'abroger ou de restreindre les droits appartenant à d'autres, personne ne peut assumer les responsabilités qui appartiennent à d'autres.

Deuxièmement, les catholiques tiennent des positions diverses sur des enjeux éthiques, dont ceux que nous avons décrits. Toute revendication à *la vraie* position catholique est simplement fautive. La question « Qui l'a dit? » est la réponse adéquate contre toute tentative de la kyriarchie d'affirmer l'« authenticité » d'un enseignement. Ainsi le poids de la preuve revient aux officiels de la kyriarchie qui

doivent défendre la nature de leur position qu'ils présument incontestable, face à la preuve habituellement accablante du contraire, comme dans le cas de leur présente campagne contre le mariage de personnes de même sexe. La réapparition à travers le monde des cas de pédophilie et leur étouffement par l'épiscopat, affaiblit le pouvoir moralisateur de la kyriarchie et rend plus facile l'adoption d'une telle stratégie. J'ose espérer que répéter suffisamment que « l'empereur est tout nu », rend clairement les cols romains et les vêtements sacerdotaux inaptes à la substitution de la vérité. Le temps des fausses prétentions à l'autorité est terminé.

D'autres alternatives créatives et efficaces aux stratégies autoritaires se trouvent dans le ministère féministe. Renverser le discours constitue encore un bon point de départ. Actuellement, la prêtrise et l'ordination portent un tel poids symbolique qu'il est plus productif de se concentrer sur le contenu du ministère impliqué. Ainsi les besoins du monde l'emportent sur les défauts d'un régime autoritaire. De même, donner la priorité aux valeurs féministes d'inclusion et de justice, de participation et d'égalité dans la formation ministérielle améliore l'orientation des futures praticiennes. Une responsable catholique, par exemple, peut trouver ses capacités et ses dons plus utiles dans une communauté pluri-religieuse à l'intérieur d'une université ou d'une prison. Elle peut trouver qu'une communauté de base apprécierait mieux sa sensibilité aux positions féministes. Les restrictions paroissiales venant d'un modèle autoritaire de ministère sont inadaptées à la réalité de ces ministères du XXI<sup>e</sup> siècle. Au lieu de demander la permission au risque d'un refus ou simplement de se tourner vers une confession qui accepte ces pratiques, les catholiques ont besoin de nommer et de revendiquer leurs actions pour ce qu'elles sont : un ministère féministe à l'intérieur des cercles catholiques.

Les communautés de religieuses constituent un autre lieu d'action. Elles ont été à l'avant-garde des catholiques en adoptant les stratégies les plus inclusives, matures et visionnaires de Vatican II. Elles ont une longue expérience des processus de prise de décisions communes, de simplicité de vie avec une grande préoccupation pour l'écologie et le bien commun, de travail socialement utile et personnellement épa-

nouissant. Elles ont toutes les raisons de présenter leurs œuvres, d'enseigner leur expérience et d'être fières de ce qu'elles ont accompli dans un contexte qui leur était défavorable. La réalité structurelle des liens canoniques et financiers avec la kyriarchie a rendu leur chemin difficile. Il ne sera pas facile de trouver des moyens créatifs de changer ces relations afin de préserver les ressources qui leur appartiennent à juste titre. Mais ces femmes sont largement en avance quant aux modèles de vie basés sur les valeurs fondamentales d'amour et de justice dans l'égalité.

Chacune de ces stratégies implique l'engagement de personnes réelles qui ont des salaires, des pensions, des engagements, des familles et des rêves. Ces personnes possèdent une sagesse et une foi profonde qu'elles ont le droit d'exercer. J'ai confiance qu'avec le rejet de l'autoritarisme par des générations successives, la sagesse de leurs ancêtres et l'engagement dans de nouveaux modèles de socialisation des ressources et de gestion des relations humaines, la kyriarchie s'affaiblira par sa propre insignifiance.



# La théologie de la femme du Saint-Siège ou

## Quand le mot égalité prête à malentendu

Denise Couture, *Bonne Nouv'ailes*

Le pape Jean-Paul II a conçu et présenté dans le détail une « théologie de la femme » (une « théologie de l'homme » n'existe pas) dans le but de répondre à des questions nouvelles posées à l'Église en ce qui concerne les rôles des femmes dans la société et dans l'Église. Son successeur, Benoît XVI, réitère cette vision de la femme.

Une idée principale, énoncée répétitivement dans les textes des deux papes est « l'égalité en dignité de l'homme et de la femme ». Une telle stratégie discursive semble réussir. On en vient à penser que la « théologie de la femme » soutient l'égalité des sexes. Cependant, le vocable y est employé dans un sens auquel l'auditoire du discours n'est pas préparé. Pour les papes, l'égalité des sexes signifie que l'homme et la femme possèdent la même dignité humaine : « [...] tous les deux sont des êtres humains, l'homme et la femme à un degré égal »<sup>1</sup>, mais cette égalité précède l'ordre social. L'homme et la femme (au singulier, car il s'agit de leur nature) sont différents. Ils possèdent des qualités et des rôles complémentaires. Essentiellement, la femme est l'autre de l'homme. En elle, est inscrit « le principe d'aide »<sup>2</sup>; « [...] en son être le plus profond et le plus originaire, [la femme] existe 'pour l'autre' »<sup>3</sup>. Elle concrétise cette fonction d'aide dans son rôle de maternité physique ou spirituel.

Selon les papes, la femme est plus sensible et plus intuitive que l'homme. Elle est plus capable de subir la souffrance et de comprendre celle des autres. Elle a des habiletés particulières comme éducatrice dans tous les domaines et en particulier dans le domaine de la foi. Le Saint-Siège a énoncé également que la femme peut légitimement occuper des emplois à l'extérieur de la maison et que, dans un tel cas, il est juste qu'elle reçoive un salaire égal pour un travail égal. Le monde a besoin de la contribution de la femme à l'extérieur de la maison afin de devenir plus humain, il a besoin de l'apport du « génie féminin » et du travail des « femmes vaillantes » selon les expressions papales, mais cela ne doit pas entraver sa fonction première de mère.<sup>4</sup>

Le Saint-Siège justifie sa vision des rapports entre les sexes en la situant dans le courant de la différence. Il critique la vision moderne de l'égalité des sexes qui éliminerait toute différence entre les hommes et les femmes. À cela, il faut répondre que les approches féministes sont multiples et qu'il

1. Jean-Paul II. *Mulieris Dignitatem, La vocation et la dignité de la femme*, 1988, no 6. La phrase est soulignée dans le texte original.

2. Jean-Paul II. Lettre du pape Jean-Paul II aux femmes, 1995, no 7.

3. RATZINGER, Joseph, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi. *Lettre aux Évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde*, 2004, no 6.

4. Voir aussi Denise Couture, « La femme comme autre selon le Saint-Siège », dans *L'autre Parole*, no 107, automne 2005, p. 24-28.

existe un éventail de positions féministes qui s'inscrivent dans des perspectives variées d'égalité, de différence ou de construction. Leur point commun est de détruire l'idée défendue par les papes selon laquelle la nature de la femme consiste à servir (à aider) l'homme en tant qu'elle serait son autre.

Vous entendez le mot égalité? Oui, il est écrit, nommé, dit et répété à satiété dans les textes du Saint-Siège sur la femme. Mais, attention, il s'agit d'une « égalité en humanité ». Elle signifie que l'homme et la femme ont la même valeur humaine, mais dans une différence qui assigne aux femmes des fonctions de service aux hommes. Quand les papes énoncent que la femme est une aide pour l'homme, non seulement cela ne correspond pas à la conception habituelle de l'égalité, mais cela exprime ce que l'on considère couramment comme une vision inégalitaire des sexes qui subordonne explicitement la femme à l'homme! L'emploi du mot égalité dans le discours papal prête à malentendu!

### **Madeleine Laliberté partie pour un dernier colloque...**

Soeur Madeleine Laliberté, religieuse de Jésus-Marie de Québec, membre de L'autre Parole, avait participé à la création du groupe Marie Guyart à Québec. C'est avec grand étonnement que nous avons appris son décès le 8 juillet à l'âge de 77 ans. Ses funérailles ont eu lieu le 12, en la chapelle de sa communauté.

Madeleine aimait beaucoup participer à toutes sortes d'activités. Pour L'autre Parole, elle était déjà inscrite depuis le mois de février pour la fête de célébration de nos 35 ans. J'ai appris qu'elle avait même participé au Colloque Tillich à Bruxelles, du 27 au 29 mai dernier. Était-elle déjà malade? Si oui, tout a été bien dissimulé et je n'ai pas pu vraiment connaître la cause de sa mort.

Ce que je retiens de Madeleine, c'est qu'elle a beaucoup étudié: deux doctorats, le premier en bibliothéconomie et en sciences de l'information de Case Western Reserve University, Cleveland, Ohio, le second en théologie de l'Université Laval. Sa thèse portant sur le problème du Jésus historique dans l'oeuvre de Paul Tillich a été publiée chez Médiaspaul en 1997 sous le titre de *Jésus le Christ entre l'histoire et la foi: la vision de Paul Tillich*. Elle a aussi écrit *Au coeur de la Trinité, Dina Bélanger, apôtre eucharistique*, Médiaspaul, 2008. Elle préparait un livre sur sa communauté de Jésus-Marie. Mentionnons aussi que Madeleine avait pris une formation d'accompagnatrice spirituelle à la Villa Manrèse de Québec.

Il m'est bon de me rappeler Madeleine comme une femme qui avait une grande ardeur.

Monique Dumais, *Houlida*

---

## POURQUOI LES AUTORITÉS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SONT-ELLES SCHISMATIQUES?

Ivone Gebara

L'Église catholique, qui se définit prioritairement par son corps ecclésiastique de ministres masculins, a eu le pouvoir de condamner et d'exclure de son sein ceux et celles qu'elle a jugés comme n'étant pas en accord avec sa doctrine et ses positions. C'est une histoire bien connue qui s'est répétée dans différentes circonstances, temps et contextes. Aussi, il ne faut pas oublier que l'Église a été sujet de persécution par d'autres institutions au long de son histoire. Mais cet aspect n'est pas l'objet de cette réflexion. Je me limiterai aux comportements récents de l'institution catholique par rapport à certaines situations.

Déclarer quelqu'un comme étant schismatique équivaut à dire que cette personne ou ce groupe est séparé du corps ecclésial, cela crée une rupture et une exclusion de la communion de foi vécue entre frères et sœurs. L'exclusion, due au schisme, est un châtement que l'institution inflige à celles et à ceux considérés schismatiques, à celles et à ceux qui sont jugés comme sortis de l'orthodoxie préconisée soit en matière de morale soit en matière de dogme. Donc celui qui déclare quelqu'un schismatique a le pouvoir de le faire et utilise ce pouvoir comme s'il était investi d'une autorité presque divine sur les autres. C'est ainsi que nous appréhendons le sens commun du mot schismatique dans le catholicisme, c'est-à-dire, à partir d'une conception du pouvoir religieux hiérarchique imposé aux fidèles.

Si d'une part l'Église catholique ne se considère pas une démocratie, il est presque inévitable que les communautés catholiques depuis le vingtième siècle ne soient pas influencées par les critères démocratiques en vigueur dans nos sociétés. La démocratie, malgré sa complexité de sens et ses contradictions souvent inévitables, semble être l'aspiration présente dans le monde entier. De plus en plus, les personnes et les groupes veulent être participants des décisions qui re-

L'auteure se décrit comme étant depuis vingt ans une philosophe et théologienne nomade. Elle est régulièrement invitée par différents groupes et dans des universités pour enseigner et partager ses réflexions, qui ont pour horizon la philosophie et la théologie féministe de la libération. Parmi ses publications en français, notons : GEBARA, Ivone.

« L'écoféminisme : Une éthique de la vie », dans DAVIAU, P. dir. *Pour libérer la théologie. Variations autour de la pensée féministe d'Ivone Gebara*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 165-187; GEBARA, Ivone. *Le mal au féminin*, Paris/ Montréal, L'Harmattan, 1999 et GEBARA, Ivone. *Les eaux de mon puits. Réflexion sur des expériences de liberté*, Belgique, Éditions Mols, 2003, 336 p.

gardent leur vie et n'acceptent plus d'être exclus des droits et des responsabilités qui concernent l'organisation de leur quotidien. Cela veut dire que la domination des uns sur les autres, même si cette domination se montre avec des caractéristiques de bienveillance, n'est plus acceptée. De même, les décisions prises à la place des autres sont de plus en plus redoutées. Ceci nous ouvre les portes à une nouvelle compréhension des rapports humains et de l'Église institutionnelle. Son rôle, son pouvoir et les instruments qu'elle a utilisés tout au long des siècles pour maintenir son hégémonie et garder la cohésion du catholicisme sont défiés par le nouvel humanisme contemporain.

La compréhension nouvelle des aspirations humaines est d'autant plus importante aujourd'hui alors que l'Église continue à se débattre pour garder son influence religieuse politique dans différentes nations où elle s'est implantée. Néanmoins, il ne faut pas oublier qu'après le concile Vatican II, il y a eu des changements dans la façon de comprendre l'Église. Un changement significatif de pouvoir et de références est à noter. On commence à parler de l'Église comme « peuple de Dieu », un peuple qui devrait avoir de l'autorité et du pouvoir pour bâtir l'Église communauté de fidèles et l'Église corps de ministres mandatés par la communauté et à son service. Même si cela n'existe qu'en théorie, c'est à partir de ce nouveau sens que la communauté chrétienne peut et doit manifester son pouvoir, quand ceux qui se jugent les conducteurs des fidèles agissent sans les écouter et sans faire attention aux problèmes réels vécus au quotidien. La hiérarchie masculine qui se croit encore mandatée par Dieu est invitée à revoir ses positions et sa théologie.

La notion d'autorité au sein de l'Église catholique est encore très patriarcale et hiérarchique. Néanmoins, elle n'est plus homogène pour l'ensemble des catholiques. Dans une compréhension plus actuelle et démocratique de la responsabilité des différentes personnes en vue de la construction d'une communauté, le dialogue, l'échange d'opinions, l'écoute des raisons des autres, les différentes approches de la tradition s'imposent à tous et à toutes. Ce n'est plus la figure d'un leader qui concentre le pouvoir sur les fidèles qui est la plus admirée,

mais c'est la responsabilité commune d'assumer en notre nom ce que nous voulons vivre. Ce point semble être à l'origine des conflits entre les visions différentes de l'Église représentées par différents groupes et surtout dans notre actualité par un nombre significatif de femmes.

C'est à partir de ce sens précis de l'urgente participation démocratique et de la responsabilité assumée, que la communauté chrétienne peut déclarer publiquement la hiérarchie qui la représente comme étant schismatique, c'est-à-dire, séparée par ses pensées et par ses actions des soucis majeurs de la communauté de fidèles. Sans doute, cette déclaration n'a pas le même poids que celle de la hiérarchie, étant donné que les références pour comprendre le pouvoir des uns et des autres ne sont pas les mêmes. Mais ce comportement se justifie comme acte d'insurrection contre une injustice commise, comme une dénonciation de l'excès de pouvoir, comme un souci majeur pour sauvegarder la vie du prochain et la fidélité à l'esprit de l'*Évangile*.

À ce propos, je me souviens d'avoir écrit il y a trois ans au sujet du schisme de l'Église catholique de Recife. C'était à propos du cas de la fillette de neuf ans victime de violence, enceinte de jumeaux et qui a dû subir un avortement thérapeutique. À l'occasion, l'évêque avait excommunié la mère de l'enfant et le corps médical qui l'avaient secourue. Plusieurs membres de la hiérarchie sont venus à l'aide de l'évêque essayant de nuancer l'excommunication et même parfois la niant. Néanmoins, la réaction de nombreux catholiques, particulièrement des femmes, sans parler des non-catholiques, a condamné l'attitude de l'évêque et de l'officialité catholique. Des groupes de femmes se sont elles-mêmes excommuniées de l'Église, d'autres ont fait une manifestation publique demandant d'être excommuniées. Tous ces événements révèlent combien nous sommes dans un monde où l'autorité de l'Église suivant des modèles politiques passés n'est plus reconnue, même par l'ensemble de la communauté catholique.

L'attitude d'intransigeance de la hiérarchie est souvent affirmée comme défense du principe de respect absolu de la vie. Et, justement, cette affirmation provoque des nœuds dans la réflexion et l'action de plusieurs croyants. Il est évident que personne ne veut être respon-

sable de la mort des autres et pourtant tous désirent défendre la vie, au moins en théorie. Mais quelle vie sommes-nous en train de défendre? Pourquoi la vie d'un embryon humain vaut-elle davantage que la vie d'une fillette de neuf ans? Pourquoi la vie d'une mère de six enfants vaut-elle moins que celle de l'embryon qu'elle porte dans son sein? Les événements et les questions de celles qui souffrent nous invitent à penser.

Peut-on affirmer notre capacité et notre possibilité totale de défendre la vie? Ne sommes-nous pas par condition un mélange de bien et de mal, de fragilité et de force, de vérité et de mensonge? Je crois que c'est exactement ce mélange qui nous permet de parler d'éthique, de choix, de responsabilité, d'amour du prochain. Si cette affirmation est vraie, alors nos décisions, nos choix et notre responsabilité sont aussi atteints par ce mélange qui fait partie de notre constitution ontologique. Personne ne peut s'affirmer en dehors de ce mélange et personne n'a de connaissances en dehors de cette condition. Affirmer notre capacité de défendre la vie, c'est affirmer notre capacité précaire de la défendre et nos limites dans le choix des différents aspects de cette défense. Cette reconnaissance de nos limites, de notre finitude, de notre réelle capacité de nous tromper ne semble pas présente dans les comportements de la hiérarchie catholique ni dans ses discours publics. Pour illustrer ma pensée, je vous livre deux exemples récents en me permettant d'occulter les noms. Une mère catholique demande d'anticiper son accouchement parce que son bébé est anencéphale. L'évêque, mis au courant, interdit ce geste et affirme que *puisque à Dieu rien n'est impossible*, un miracle pourra avoir lieu restituant un cerveau à l'enfant... La mère devra garder un bébé pendant neuf mois, un bébé qui mourra probablement cinq minutes après sa naissance. Il y a des choix à faire pour éviter des sacrifices inutiles et dangereux, tout en sachant qu'aucun choix ne peut être considéré comme absolument bon et correct, ou comme étant le meilleur.

J'ai appris, il y a quelques jours, qu'un couple pauvre a eu un enfant né avec une grave maladie qui le mènera inévitablement à la mort avant la première année de vie. Cet enfant est un cas intéressant pour la recherche scientifique étant donné la rareté de ce type d'infirmité.

La jeune mère passe une bonne partie de la journée et de la nuit auprès de son enfant survivant depuis sa naissance dans un hôpital public. Il respire au moyen d'appareils, il est nourri par une sonde et ne réagit presque pas aux stimulations même de sa maman. Dans son désespoir, elle imagine beaucoup de choses sur les réactions positives de cet enfant et est avide de repérer le moindre geste qui puisse lui donner une petite espérance. En réalité, la science maintient le bébé vivant pour son propre intérêt, pour la recherche, et certainement les gens trouveront que cela est juste et bon pour les autres bébés inconnus qui éventuellement bénéficieront de l'expérience de celui-ci. Vite, nous pensons aux nouvelles technologies qui pourront être créées pour guérir d'autres enfants. Mais rarement, nous posons la question des parents au présent, de leur souffrance immédiate, de leur sacrifice, de leurs rêves et vains espoirs. Rarement, on pense à la mère qui l'a enfanté. La recherche scientifique semble se justifier par elle-même même au prix d'un faux espoir. Et les Églises parleront probablement de respect du principe de la vie et admireront ce prolongement de la vie jusqu'à ce que Dieu veuille « l'enlever » ou que la science déclare la recherche concluante.

Je ne veux pas discuter ici le principe de la vie puisque c'est tellement abstrait et cela m'éloigne de mon objectif. Je m'approche de la souffrance concrète, de la douleur qui habite les gens aujourd'hui, souvent à cause des positions d'intransigeance ou d'utilitarisme soit des religions soit des sciences. C'est cette douloureuse situation qui nous revêt de l'autorité de crier contre les expériences scientifiques et contre certaines positions de l'Église.

Si nous pouvions aller à la rencontre de celles et de ceux qui souffrent, nous approcher de leurs douleurs, les écouter, leur demander ce qu'elles et qu'ils veulent... probablement pourrions-nous commencer à modifier l'excès de technologie d'un côté et l'excès de fondamentalisme religieux de l'autre. Si la communauté chrétienne pouvait être seulement une communauté d'approche des douleurs, des souffrances et des petites joies quotidiennes, nos relations seraient certainement plus simples. Si elle pouvait être créative et célébrer les joies simples des gens et leurs espoirs sans trop juger les motivations et sans trop

insister sur les principes théologiques... Je me demande qui est cette communauté et où est-elle? J'ai envie de répondre que nous sommes cette communauté, nous les personnes capables de critiquer les fondamentalismes de toutes sortes. Mais souvent, nous sommes incapables de créer des lieux d'accueil, de chaleur humaine au-delà des doctrines ou d'une délimitation théorique institutionnelle. Il faudrait nous inviter à être plus ancrés dans la tradition humaniste présente dans différentes cultures et groupes, et inclus dans la tradition de Jésus de Nazareth. Il faudrait vivre selon notre foi d'aujourd'hui les valeurs qui animent notre existence. Pourquoi n'arrivons-nous pas à multiplier les lieux de discernement et d'accueil chaleureux des gens? Pourquoi n'arrivons-nous pas à vivre en église domestique? Je n'ai pas de réponse toute faite. J'ose penser que nous avons développé une idée trop légaliste et institutionnelle de la fidélité à l'*Évangile* et à nous-mêmes. Notre fidélité devient une fidélité à la lettre et non au réel de la vie. Notre fidélité est souvent davantage à la lettre dictée par l'institution qu'à l'appel de l'autre en détresse ou de l'autre qui nous invite à nous réjouir ensemble. De plus, nous n'avons pas le temps! Nous courons à droite et à gauche, toujours super occupés par l'agitation de notre monde qui vit en nous.

Nous agissons aussi comme si la vie dure, cruelle, instable, dangereuse qui est notre lot réel était refusée et remplacée par une belle idée sur la vie, une idée sur la justice, une idée sur l'amour ou sur le respect de la vie. On la veut telle quelle et souvent elle peut nous éloigner des cris réels des gens, masquer leur réalité et la nôtre. Sans doute, nous ne pouvons pas nous passer de belles idées capables de nourrir notre désir de bonheur commun et personnel, mais en même temps nous ne pouvons pas nous passer du mélange constitutif de notre réalité. Ce mélange nous invite à être toujours attentifs à nos détresses et souffrances, et aux possibilités réelles de nous entraider.

Pour boucler cette réflexion, j'aimerais nous inviter à penser à nouveau notre capacité personnelle de nous exclure les uns et les autres, de nous juger avec dureté, de faire des ennemis au nom de Dieu ou même de donner la mort quand nous déclarons défendre la vie. Mais aussi, j'aimerais nous inviter à accueillir notre capacité de nous ai-

mer, de jouir des choses simples de la vie, de partager librement nos doutes, d'essayer des pas ensemble. D'où la question : pourrions-nous accueillir effectivement notre condition humaine mélangée et nous donner les mains pour la vivre? Je crois que cette vieille question nous guette à nouveau comme pour nous rappeler que chacun et chacune de nous, sans exception, a à l'intérieur de lui-même et d'elle-même un serpent prêt à avaler l'autre et un rossignol capable de jouir et de chanter la vie. Nous sommes l'un et l'autre, et l'un ne pourra pas subsister sans l'autre. Le tout est de l'admettre et d'organiser sans cesse avec imagination créative et tendresse notre vie commune. Alors il n'y aura plus d'hérétiques, ni de schismatiques, ni d'anathèmes, aux moins dans nos rêves d'amour.

P.-S. Heureux anniversaire à L'autre Parole ! Nous rendons grâce ensemble pour la Vie qui vous a animées et nous a aidés à chercher ensemble de nouveaux chemins de justice et solidarité.

## **Quelles leçons tirer de la gestion des femmes incarcérées pour la lutte des féministes chrétiennes dans l'Église?**

Monique Hamelin, *Vasthi*

Les trois pouvoirs (législatif, exécutif, et judiciaire) sont indépendants dans nos systèmes parlementaires et présidentiels. Les uns et les autres peuvent s'interpeller et mettre en place des balises pour corriger des situations problématiques. Du côté du pouvoir spirituel, il n'y a pas cette séparation des pouvoirs. L'Église-institution élabore la loi, elle gouverne, administre et est juge du bien et du mal.

À partir d'un point de vue critique, plus particulièrement celui de la sociologie du contrôle social, l'application de la justice par les bras opérationnels que sont la police et la sécurité publique ont en commun d'être des systèmes autoritaires, totalitaires et dogmatiques. À maints égards, cela s'applique aussi à l'armée et l'Église-institution.

Dans la société civile, ce sont les revendications de pionnières, puis les changements inscrits dans les lois et les chartes des droits qui ont permis aux femmes de faire des avancées en matière de droits et d'égalité et d'accéder aux professions et métiers entre autres d'avocates, policières et gardiennes de prison. Par ailleurs, l'entrée de femmes dans ces professions et métiers ne garantissait pas que les femmes au travail ou celles dont on se chargeait allaient être traitées équitablement.

En 1998, Marie-Andrée Bertrand et ses collaboratrices<sup>1</sup> publiaient une étude comparative de 24 sites dont 16 prisons fermées et 8 en milieux ouverts pour femmes, dans 8 pays différents (Canada, États-Unis, Angleterre, Écosse, Allemagne, Danemark, Finlande et Norvège). Pour ces auteures, « Les conditions de détention des femmes sont une représentation éloquente de la place que l'on fait aux femmes et de la considération qu'on leur porte non seulement dans le système pénal, mais dans l'ensemble du groupe social; négliger le sens et la portée de cette représentation nuit à l'effort de théorisation sur la condition des femmes en général. »<sup>2</sup> En 1990, au Canada, après des années de négligence, un tournant majeur semble se dessiner. Pourtant notent les auteures, « [...] les résistances du Service correctionnel du Canada à mettre en œuvre ses propres décisions se sont manifestées à toutes les étapes du processus. Tous les 'mouvements' étaient l'occasion de tensions; chaque pas en avant exigeait que les groupes de pression se mobilisent. »<sup>3</sup>

Je souligne à cette étape, que même dans un pays très répressif au regard de la détention comme peuvent l'être les États-Unis, des États se dotent « [...] d'établissements à la mesure de leur politique pénale et se taillent une réputation enviable d'originalité et d'humanité dans ce domaine. C'est le cas notamment du Minnesota. »<sup>4</sup> Par ailleurs, et c'est là un élément majeur à retenir : « Les déviations [eu égard aux forces qui prévalent dans les systèmes autoritaires] n'ont été possibles que grâce au talent, à l'expérience et à l'engagement d'une ou de quelques personnes clés qui savent s'entourer. Lorsque ces personnes quittent les lieux ou que l'équipe change, la tendance lourde ne tarde pas à se manifester comme c'est déjà le cas, nous dit-on, à Shakopee. »<sup>5</sup>

Comme indiqué au départ, la séparation des pouvoirs n'est pas au rendez-vous du côté de l'Église catholique. Si les femmes ont plein accès aux facultés et départements de théologie, aucune ne peut être admise à la prêtrise ou au diaconat, car l'institution use de ses prérogatives pour déterminer la place des femmes de sorte que ces dernières ne peuvent être médiatrices du sacré au même titre que les hommes. Considérant également que dès qu'un prêtre, un évêque ou un cardinal progressiste quitte son poste, tout changement risque, comme c'est le cas dans le système carcéral, de nous ramener rapidement en arrière, les féministes chrétiennes doivent réfléchir aux stratégies d'action à prendre pour l'avenir. À L'autre Parole, nous avons choisi de travailler hors de l'Église-institution tout en étant solidaires des femmes qui œuvrent dans ce système. Pour l'avenir, la question se pose des meilleures stratégies à établir tant pour les femmes de la collective que par rapport à ses alliées dans et hors de l'Église.

1. BERTRAND, Marie-Andrée et al. *Prisons pour femmes*, Montréal, Éditions du Méridien, 1998, 449 p.

2. Ibid, p. 4.

3. Ibid, p. 9.

4. Ibid, p. 36.

5. Ibid, p. 407.

---

## LE TEMPS DE LA PATIENCE NE SERAIT-IL PAS RÉVOLU?

Alice Gombault

Après le concile Vatican II, Paul VI entreprit des réformes structurelles en établissant des instances de consultation à tous les niveaux de décision : paroisses, diocèses ou Église universelle. Ce furent les conseils pastoral et presbytéral, les conférences épiscopales, les synodes... Mais « toutes ces instances dont on a doté les curés, l'évêque et le pape demeurent consultatives »<sup>1</sup> et sont ainsi rendues inefficaces et stériles dans la prise de décision concertée et l'autonomie des chrétiens et chrétiennes de la base. Faute d'avoir traduit les intuitions de Vatican II dans des structures juridiques, elles restent inopérantes. En maintenant ainsi le pouvoir monarchique du pape, sont maintenus *ipso facto* le pouvoir de l'évêque dans son diocèse et celui du curé dans sa paroisse. L'autoritarisme en sort donc renforcé et l'Église institutionnelle s'éloigne dans tous les domaines de l'esprit de Vatican II. Quelques exemples récents le montrent à l'envi.

### La morale sexuelle

Le pape continue à se référer à *Humanae vitae* (1968), bien que cette encyclique ne fut pas reçue par le peuple chrétien et qu'elle fut au départ d'une désaffection pour l'Église. Le 3 octobre 2008 à l'occasion d'un colloque sur le sujet, il a réaffirmé l'interdiction des actions visant à empêcher la procréation, car « ce serait nier la vérité intime de l'amour conjugal »<sup>2</sup>. Dans la condamnation renouvelée de la contraception, ce sont, bien évidemment les femmes qui sont visées. La condition féminine a été profondément modifiée par la maîtrise de la fécondité. Ce nouveau pouvoir des femmes est-il admissible pour une mentalité naturaliste, qui fait des enfants des dons immédiats de Dieu lui-même? Ajoutons que l'instruction *Dignitas personae* du 12 décembre 2008 sur certaines questions de bioéthique reconnaît à l'embryon le statut de personne. Dire cela « va plus loin que ce qu'affirmaient les précédents documents de l'Église » a souligné Monseigneur Rino Fisichela, président de l'Académie pontificale pour la vie<sup>3</sup>. Voilà donc un nouveau durcissement qui va contri-

L'auteure est actuellement secrétaire générale de l'association *Femmes et Hommes, Égalité, Droits et libertés dans les Églises et la Société* (FHEDLES).

Dans le cadre de l'*Institut Catholique de Paris*, elle a enseigné la théologie pratique à l'*Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique* (ISPC) et à l'*Institut d'Études Religieuses* (IÉR), dont elle fut directrice adjointe. Elle a publié récemment en collectif *Du neuf chez les Cathos et en collaboration avec Jacques GAILLOT et Claude BERNARD. Un catéchisme au goût de liberté*, L'Harmattan, 2010 et *La bible à livre ouvert*, Gawsewitch, 2011.

1. LEGRAND, Hervé. *Lumière et Vie*, n°288, octobre-décembre 2010, p.55.

2. *La Croix*, 4-5 octobre 2008. (La Croix est un quotidien catholique français)

3. *La Croix*, 15 décembre 2008.

buer à faire des femmes, qui ne peuvent garder leur enfant à naître, des meurtrières.

Nous ne signalons que pour mémoire, le refus, à peine atténué récemment, de l'usage du préservatif. Là aussi, on sait bien que les femmes sont atteintes, du fait de leur partenaire, par le virus du SIDA et que leurs enfants en sont victimes.

### **Le rapprochement avec les anglicans**

En 1992, l'Église anglicane a voté le principe de l'ordination des femmes. La réaction de l'Église catholique fut alors violente, accusant les anglicans de saboter les démarches œcuméniques. Cet événement n'est probablement pas étranger à la publication en 1994 de la *Lettre apostolique sur l'ordination sacerdotale exclusivement réservée aux hommes*, déclarant la question définitivement close. Les jugements portés sur les femmes ne diffèrent pas fondamentalement d'une religion à l'autre et au sein de cette même Église anglicane des prêtres se sont opposés à l'ordination de femmes, préférant devenir catholiques plutôt que d'œuvrer à égalité avec des femmes. L'ordination de femmes évêques, inévitable dans ce nouveau contexte, a encore compliqué la situation, sans mentionner la question des ordinations d'homosexuels.

L'Église catholique n'a rien trouvé de mieux à faire que de tendre la main aux anglicans en désaccord avec les évolutions de leur Église et le Vatican a annoncé, en 2009, son intention de mettre en place une « structure canonique » destinée à accueillir dans l'Église catholique les fidèles et religieux anglicans en rupture avec leur Église, notamment sur les questions de morale sexuelle et sur la présence de femmes prêtres et évêques<sup>4</sup>. Les prêtres qui se convertissent au catholicisme seront ordonnés à nouveau, mais resteront mariés, ce qui ne plaît guère à la frange intégriste catholique. L'ostracisme vis-à-vis des femmes est une fois de plus confirmé, même si, par ce biais, on avance sur la question de l'ordination des hommes mariés. Car, ne l'oublions pas, c'est l'existence de leur femme qui empêche les hommes mariés de devenir prêtres.

4. *Le Monde*, 22 octobre 2009.

## Le rapprochement avec les intégristes

Le mouvement vers les intégristes a commencé avec la réintégration des évêques schismatiques ordonnés par monseigneur Lefebvre. Preuve de sa décision solitaire, le pape commet la bévue de réintégrer un évêque connu pour tenir des propos négationnistes.

Ensuite, en 2009, ce fut le *Motu Proprio Summorum pontificum*, libéralisant l'usage du missel de saint Pie V, malgré les réticences de bien des évêques, nullement persuadés que cela permettrait une plus grande unité de l'Église. Mais Benoît XVI est un nostalgique des cérémonies solennelles, de la pompe, des costumes chamarrés, des dentelles... Tout ce qui, dans son esprit, peut renforcer la sacralité de la liturgie. Or les femmes sont tenues éloignées du sacré religieux. On n'évoque plus guère leur état d'impureté, mais cela reste latent. Le sacré propre aux femmes est de donner la vie qui semble incompatible avec le sacré religieux. Jésus est pourtant venu nous délivrer de ces fantasmes archaïques. Le symbole qui en fut donné est le déchirement du rideau du Temple<sup>5</sup> au moment de sa mort. Si la présence sacrée de Dieu ne réside plus dans le Saint des Saints, ouvert désormais à tous les vents, c'est qu'elle ne dépend plus des rites, ni des sacrifices, ni des prêtres. C'est aussi la fin des images qu'on se faisait de Dieu : un Dieu inaccessible, demandant des sacrifices, exigeant des rites de purification, cautionnant une image hiérarchique de la société et du clergé... Le rideau du Temple se déchire et tout cela vole en éclats. Il n'y a plus de séparation entre le profane et le sacré, Dieu se fait proche de tous et toutes.

5. GAILLOT, Jacques, Alice, GOMBAULT et Claude BERNARD, *La Bible à livre ouvert*, Édition Gawsewitch, Paris, avril 2011, p. 96-97.

La tentation de recoudre le rideau du Temple a été de tout temps. Cantonner Dieu dans un lieu sacré qu'on rend inaccessible est plus confortable, surtout pour ceux qui en commandent l'accès, que de se laisser emporter par ses visages multiformes, proches de nous. Ne laissons pas les mentalités traditionalistes fermer aux femmes la liberté ouverte par Jésus.

## Les évêques

Papes dans leur diocèse, les évêques se comportent bien souvent sans dialogue ni concertation. Il en résulte que lorsqu'un évêque prend sa

retraite à 75 ans, il est remplacé par un autre qui n'est pas tenu de suivre les orientations pastorales de son prédécesseur. Le peuple de Dieu est balloté entre des pastorales parfois contradictoires. Leurs efforts, leurs engagements peuvent être tenus pour rien. Actuellement, c'est le cas du diocèse de Poitiers, dans lequel monseigneur Rouet a mis en place des communautés locales animées par des laïcs, qui sont en grande majorité des laïques femmes. Plutôt que de regrouper des paroisses par manque de prêtres, il a préféré maintenir un tissu chrétien vivant au plus proche des communautés existantes<sup>6</sup>. Mais aujourd'hui, où il achève son mandat, les responsables qui ont cheminé, se sont formés, ont travaillé, se demandent avec inquiétude si le prochain évêque maintiendra cette expérience minoritaire en France, mais porteuse de tant d'espoir pour un renouvellement de l'image du baptisé et de la baptisée, du prêtre et de l'Église elle-même que chrétiens et non chrétiens découvrent sous un autre jour. Il devient beaucoup plus facile d'imaginer madame X dans le rôle du prêtre quand on l'a vue animer la prière ou faire des commentaires d'*Évangile*. Mais c'est peut-être là que l'expérience est considérée comme dangereuse et à ne pas prolonger!

6. ROUET, Albert et al. *Un nouveau visage d'Église, l'expérience des communautés locales à Poitiers*, Bayard, 2005.

En 2004, l'instruction *Redemptionis Sacramentum* a rappelé (n° 47) que la décision d'autoriser ou non les filles enfants de chœur revient à l'évêque diocésain, après avis de la conférence épiscopale sur la base « d'un jugement prudentiel sur ce qu'il convient de faire pour un développement harmonieux de la vie religieuse dans son propre diocèse ». Aussi voit-on des pratiques assez différentes selon les diocèses. Plus grave, là où le service des enfants de chœur s'inscrivait dans la participation des fidèles laïcs à la liturgie, au titre de leur baptême et de leur confirmation, et donc qu'il était aussi accessible aux filles, on voit ces dernières disparaître du service de l'autel pour s'occuper des tâches d'accueil ou de décoration. On leur donne parfois un costume spécial, petites capes bleues, tee-shirts ... L'aube (qui est pourtant le vêtement du baptisé comme de la baptisée) est réservée aux garçons. On assiste parfois à une discrimination des tâches qui consiste à ce que les filles apportent les offrandes jusqu'au bas de l'autel. Là, les garçons les prennent pour les monter à l'autel. Toujours la barrière du sacré! Et on va vouloir faire croire à ces fil-

lettres du XXI<sup>e</sup> siècle que leur rôle est plus grandiose que celui des garçons!

Mais l'accord de l'évêque n'est pas suffisant, les prêtres du diocèse ne sont pas liés par sa décision. Chaque curé se comporte comme un pape dans sa paroisse. C'est pourquoi la mère de deux fillettes exclues du service de l'autel par un curé récemment nommé dans une paroisse du diocèse de Bayonne (France) a porté plainte pour discrimination. L'affaire a eu un certain retentissement médiatique.<sup>7</sup>

Les mêmes craintes que celles que nous mentionnions pour les changements d'évêques se retrouvent au niveau des paroisses. Ce sont bien évidemment les paroisses les plus ouvertes qui ont mis en place des fonctionnements où les laïcs sont bien présents qui sont menacées par un changement de curé et encore une fois, les femmes en responsabilité seront les premières visées. Il ne manque pas de laïcs, hommes et femmes, d'esprit traditionaliste, à l'aise dans les hiérarchies prêtres/laïcs et hommes/femmes pour les remplacer. C'est se moquer de ceux et celles qui se sont investis dans les tâches pastorales et souvent dans la formation nécessaire à l'accomplissement de ces tâches. Toute une élite chrétienne est ainsi fréquemment bafouée.

Dans un domaine voisin, on peut s'interroger sur la pratique de l'Église française vis-à-vis des salariés laïcs diocésains. Le diocèse de Nancy et ses délégués du personnel ont signé en décembre 2010 une convention collective sur les questions d'embauche, de rémunération, de formation, d'ancienneté, etc.<sup>8</sup>. Malgré ces garanties, demeure la précarité des laïcs en mission. Ceux-ci sont embauchés pour trois ans renouvelables une fois, ensuite il faut qu'ils acceptent de démissionner de leur emploi ou d'être licenciés et la convention collective stipule qu'ils « ne visent pas à faire carrière dans l'Église » et qu'une mission « peut aussi être retirée pendant son exécution par l'évêque en vertu de sa charge pastorale ». Pourquoi avoir cité cet exemple? Parce qu'à 90 %, ces salariés laïcs sont des femmes et qu'elles dépendent d'un évêque tout-puissant!

7. BÉRAUD, Céline. « Quand les questions de genre travaillent le catholicisme », *Études*, février 2011, n° 4142.

8. *La Croix*, 21 décembre 2010.

### Créer de nouvelles coutumes<sup>9</sup>

Faut-il encore dénoncer ces fonctionnements autoritaires dont les femmes sont les premières victimes? Faut-il encore argumenter pour démolir les schémas de pensée qui nuisent à la liberté des baptisées? Peut-être? Cependant, il semble bien que rien n'y fait et que l'Église institutionnelle se replie sur elle-même, sur des modèles du passé dont les femmes ne veulent plus. Plus présentes sur le terrain que les hommes, les femmes doivent conserver leur liberté d'action. La pénurie de prêtres est un signe providentiel pour mettre en place de nouveaux fonctionnements. Devant cette raréfaction, des communautés refusent de mourir. Elles célèbrent et prient à leur façon; des chrétiennes et des chrétiens se prennent en main et tissent leur réseau local. Lorsque leurs actions sont reconnues comme nécessaires, utiles, bénéfiques, une coutume se crée. C'est la coutume qui fait évoluer le droit. Des évêques attentifs à ce qui se vit ont besoin de s'appuyer sur les pratiques nouvelles de la base. Aider les évêques dans leurs timides avancées, oblige à les devancer sans crainte. Une telle perspective est encourageante pour légitimer non seulement des pratiques nouvelles, mais aussi les actes de résistance s'il le faut, voire les transgressions. Le mot est à prendre dans son sens premier. Il ne s'agit pas d'abord d'enfreindre une loi, mais d'aller au-delà. Il s'agit de créer un chemin là où il n'y en a pas encore.

9 COLLECTIF. *Du neuf chez les Cathos*, Edition Golias, 2010, voir GOMBAULT, Alice, p. 97 et suivantes.



**La lettre apostolique**  
***La dignité et la vocation de la femme (1988)***  
**ou**  
**Le retour à la virginité et à la maternité**  
Monique Dumais, *Houlda*

« La dignité de la femme et sa vocation – objets constants de la réflexion humaine et chrétienne – ont pris ces dernières années un relief tout à fait particulier », c'est ainsi que débute la lettre apostolique de Jean-Paul II donnée à Rome le 15 août 1988. Dès le point de départ est rappelée la reconnaissance de l'influence, du rayonnement et du pouvoir de la femme dans la cité par le concile Vatican II. Est décrite aussi sa tâche morale : « les femmes imprégnées de l'esprit de l'Évangile peuvent tant pour aider l'humanité à ne pas déchoir. »

L'ensemble de la lettre est rédigé en vue de valoriser les femmes. Marie, mère de Dieu, est présentée comme « la représentante et l'archétype de tout le genre humain » (no 4). Jean-Paul II souligne que le livre de la *Genèse* présente l'égalité de l'homme et de la femme dans la différence des rôles et des fonctions, tous les deux étant créés pour une « commune humanité » et une « communion d'amour », pour « une aide réciproque » (7). Il met en valeur la présence et la participation des femmes au temps de Jésus, les présentant comme « les gardiennes du message évangélique » (15) et « premiers témoins de la Résurrection » (16).

Cependant, tout le terrain de la lettre est préparé pour nous acheminer vers deux dimensions de la vocation de la femme, la virginité et la maternité, « deux dimensions particulières selon lesquelles se réalise la personnalité féminine » (17). Il est affirmé d'une part que la maternité permet à la femme de trouver « le don désintéressé d'elle-même », qu'elle correspond à sa « structure psycho-physique ». Il est proposé d'autre part que dans la virginité, la femme « exprime la valeur personnelle de sa féminité, devenant “don désintéressé” à Dieu qui s'est révélé dans le Christ, un don au Christ Rédempteur de l'homme et Époux des âmes : un don “sponsal” » (20). La valeur du don de soi-même revient constamment comme un refrain.

Dans le dernier chapitre consacré à la charité, une déclaration finale l'emporte : « on compte sur la manifestation du “génie” de la femme pour affermir l'attention à l'homme en toute circonstance, du fait qu'il est homme! » (30) Cette exaltation de la femme, si fréquente dans les discours ecclésiaux, n'a pas de quoi réjouir les femmes, car il est facile de discerner qu'elle vise à contenir leur créativité, à les maintenir dans deux fonctions spécifiques qu'elles doivent respecter. L'influence, le rayonnement et le pouvoir des femmes dans la cité dont parlait le concile Vatican II semblent oubliés; est-ce le temps pour les femmes de battre en retraite?

---

## L'ENGAGEMENT POUR LA JUSTICE SOCIALE MIS À MAL PAR L'AUTORITARISME

Élisabeth Garant

Le temps de préparation à Pâques 2011 a été marqué au Québec et au Canada, par un triste événement qui a indigné et blessé un grand nombre de personnes engagées en faveur de la justice sociale au nom de leur foi chrétienne. À l'occasion de la campagne Carême de partage de *Développement et Paix*, une intervention de l'Archevêque d'Ottawa, monseigneur Terrence Prendergast, amenait *Développement et Paix* à annuler les conférences publiques que devait donner leur partenaire de longue date : Luis Arriaga, jésuite et directeur du *Centre Prodh*. Ce centre social jésuite du Mexique réalise pourtant un travail exceptionnel pour la défense des droits de la personne, apportant d'une façon particulière un soutien aux femmes mexicaines, dans un contexte de violence institutionnalisée, et ce malgré les menaces proférées contre ses membres, jésuites et laïcs.

L'auteure est directrice du *Centre justice et foi*.

La demande, faite au Père Arriaga de retourner au Mexique sans pouvoir donner les conférences prévues au Canada, est une conséquence de la campagne de diffamation<sup>1</sup> faite depuis plus de deux ans par le site *Lifesitenews* concernant certains groupes, partenaires de *Développement et Paix*, accusés de soutenir l'avortement. Encore une fois, c'est principalement l'engagement de tous ces groupes avec les femmes qui est attaqué, refusé, dénoncé, dénaturé et mis en péril. Un engagement qui touche pourtant aux injustices les plus inacceptables des sociétés où ces groupes œuvrent et qui se réalise auprès des personnes les plus démunies, discriminées et privées de leur dignité fondamentale.

1. Pourtant déjà réfutées en 2009 par le *Rapport du comité d'enquête de la Conférence des évêques catholiques du Canada* (CECC) concernant des organisations non gouvernementales mexicaines partenaires de Développement et Paix : [http://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/rapport\\_comite\\_enquete.pdf](http://www.cccb.ca/site/images/stories/pdf/rapport_comite_enquete.pdf)

Ces attaques gratuites visent aussi à rendre impraticable le choix d'un véritable « être avec » qui est pourtant au cœur de l'engagement chrétien pour la justice sociale. C'est-à-dire un accompagnement des personnes dans leurs efforts pour conquérir une liberté qu'on leur refuse et pour qu'elles puissent agir selon leur conscience; une capacité de s'engager pour la justice sociale avec toutes les personnes de

bonne volonté sans imposer nos convictions comme seul horizon possible, mais en apportant l'Espérance qui nous anime comme contribution à cette quête commune de justice.

Au-delà de l'influence croissante d'une droite conservatrice dans l'Église catholique que cet événement rappelle à nouveau, cette intervention d'un membre de la hiérarchie illustre une forme d'autoritarisme qui reprend ses aises au sein de l'institution ecclésiale. C'est la valeur de la conscience individuelle dans l'engagement qui est remis en cause et nié par des arguments d'autorité. Les réponses publiques de la CECC connues au moment de rédiger cet article et le silence des autres membres de l'épiscopat (à l'exception de monseigneur François Lapierre) n'ont rien pour calmer nos inquiétudes par rapport à la volonté de s'éloigner de théologies et de pratiques qui prennent au sérieux l'attention aux « signes des temps » et le respect des consciences sur lesquels insiste Vatican II. Une attitude profondément évangélique pourtant qui nous rend capables de saisir les voies de Dieu dans les luttes parfois imparfaites, mais sincères des personnes éprises de justice.

L'autoritarisme décide pour tous et toutes ce qui doit être entendu. Il se substitue à une pratique intelligente réalisée de bonne foi. Il accorde peu d'importance à l'expertise et à l'expérience de ses membres, surtout celles des femmes, et à la conscience individuelle pour déterminer ce qui doit être appuyé et rejeté. L'autoritarisme peine à reconnaître la recherche de Vérité qui se réalise par le dialogue et qui trouve son chemin à travers l'expression de visions différentes.

C'est pourtant une direction tout à fait opposée à l'autoritarisme que nous propose la richesse de l'enseignement social de l'Église, tout autant dans ses textes que dans les pratiques toujours actualisées des personnes qui se laissent toucher par cette interpellation que la foi et l'engagement social sont indissociables.

Cela nous amène au nom de notre foi à refuser l'autoritarisme qui s'exerce autant dans le champ du politique que celui du religieux pour soutenir les difficiles, mais combien importants processus de

démocratisation; à refuser l'autoritarisme qui se manifeste dans les rapports malsains entre les hommes et les femmes et entre les humains en général et à soutenir tous les efforts pour que toutes et tous s'épanouissent en toute égalité et que les savoirs issus de leurs expériences soient reconnus à leur juste valeur; à refuser l'autoritarisme dans nos organisations de service, de travail et d'engagement pour construire des expériences de collégialité respectueuses de l'apport de chaque personne.

### **Parti pris double et conversion**

Depuis toujours, des personnes croyantes sont bouleversées au contact des plus pauvres, des laissés-pour-compte. Au cœur de cette pauvreté, de cette violence, de ces multiples discriminations, celles et ceux qui font le parti pris d'une écoute particulière des femmes — de leurs souffrances, de leurs expériences, de leurs paroles et de leurs spiritualités — découvrent de nouvelles manières de comprendre les situations et des brèches insoupçonnées à partir desquelles faire naître une vie de dignité. C'est ce parti pris double, pour les appauvris et capable d'englober la perspective des femmes, qui rend possible de questionner les évidences, les *statu quo* et qui ouvre des possibles insoupçonnés dans le monde et dans l'Église.

Les personnes croyantes sont alors converties, transformées profondément jusque dans leur être croyant par cette rencontre. Dans cette conversion, il y a d'abord les lieux du projet de Dieu qui change. Le monde, l'histoire et le projet humain deviennent des lieux de Dieu, des lieux de la manifestation de la grâce de Dieu. Comme le résumait si bien Gregory Baum : « Dieu est constamment à l'œuvre au milieu des êtres humains, il les appelle et les soutient pour qu'ils discernent le mal, qu'ils luttent contre lui, qu'ils s'en détournent, qu'ils coopèrent avec d'autres pour le vaincre et, s'ils y sont appelés, pour qu'ils donnent leur vie en sacrifice pour s'y opposer. »<sup>2</sup> Dieu n'habite plus ni les hauteurs ni les seuls lieux dits sacrés d'où un plan pour le monde et les humains est préétabli, un plan élaboré à partir de la seule compréhension masculine des êtres et du monde. Il fait le pari que son nom sera connu grâce et malgré les dédales de cette immense liberté qu'il accorde à chaque personne, femme et homme. Et

2. BAUM, Gregory. *Étonnante Église*, Bellarmin 2006, p. 72.

il nous laisse le découvrir à travers la diversité et la complémentarité de nos réalités humaines, de nos sensibilités et de nos expériences.

Cette expérience d'un Dieu au cœur du monde change la conversation spirituelle avec ce Dieu. Il ne s'agit pas de s'extraire du monde pour s'en rapprocher, mais de plonger au cœur de soi et d'entendre la profondeur de l'autre pour l'écouter se dire. En se faisant plus proche, c'est une autre grandeur et un autre Mystère inépuisable qu'il nous offre à découvrir. Dans ces conversations spirituelles, nous sentons parfois le besoin de dépouiller le nom même de Dieu de la vision réduite dans laquelle il est trop souvent enfermé. Certaines l'appelleront même Dieue, Sagesse, Notre Mère, mais toutes et tous nous tentons de nommer un Dieu qui manifeste sa grâce à travers cette aventure particulière de femme et d'homme qu'il nous est donné de vivre.

C'est aussi la lecture des textes bibliques qui prend une saveur toute différente. Les prises de conscience que nous amène à faire notre double parti pris, pour les appauvris et capable d'englober la perspective des femmes, nous font comprendre différemment la Parole, éclairent des passages occultés, met en lumière des éléments marginalisés, nous font redécouvrir le profond renversement des choses que les textes bibliques nous offrent. Nous comprenons alors que « Les récits évangéliques nous présentent également le prophète Jésus comme celui qui fait le choix de vivre en homme solidaire. [...] Devant une telle conjoncture, il se compromet et prend position en faveur de celles et ceux dont la vie est menacée (gens affaiblis, disqualifiés, appauvris, exploités...). [...] C'est donc ce lieu de rejet, de souffrance, de faiblesse, d'échec et de mort que l'espérance commence à se réaliser. »<sup>3</sup> Les *Évangiles* nous révèlent alors la foi de ces pauvres, de ces femmes, de ces personnes aux mœurs douteuses et aux vies condamnées par les chefs religieux que Jésus prend en exemple pour expliquer cette foi qui plaît à son Père. Une foi qui naît de la reconnaissance d'une soif profonde, d'une recherche de chemin vers la liberté. Il nous rappelle que cette foi remet fondamentalement en marche dans la dignité. Et que c'est là le critère fondamental de la conversion au Dieu qu'il annonce.

3. BERGERON, Yvonne. *L'espérance d'un avenir en gestation dans notre monde*, texte pour l'Association des religieuses pour les droits des femmes (ARDF), 18 février 2011, p. 3-4.

## Ce que nous devons continuer de mettre au cœur de notre engagement

C'est un impératif de changement profond auquel conduit alors la foi et c'est une tout autre façon de vivre au cœur du monde qui devient l'exigence de celle-ci. Un changement qui place la dignité et la liberté de chaque femme et de chaque homme au cœur du projet de Dieu et qui nous en rend coresponsables. L'injustice et les inégalités ne sont alors plus des fatalités voulues par Dieu. Celui-ci accueille avec bonté l'apport de toutes les personnes qui cherchent à les combattre. C'est d'ailleurs ce parti pris et cette conversion profonde dont témoigne Luis Arriaga et qui est au cœur de son engagement au *Centre Prodh*.

Le fait que [les injustices et les inégalités] ne sont pas ce que Dieu désire est une vérité que nous sentons tous les jours au Centre Prodh alors que nous entendons les cris pour la justice de ceux dont la dignité est bafouée. C'est ce dont nous faisons l'expérience lorsque les victimes de violations des droits de la personne partagent avec nous leurs histoires et nous invitent à nous joindre à leurs luttes. [...] Une compréhension juste de notre société exige que nous répondions à ces cris pour la justice, à cette demande viscérale de ceux qui sont les plus opprimés. Répondre à ce cri demande compassion et engagement. [...] Nous sommes privilégiés de pouvoir lutter pour la justice aux côtés de nombreux compagnons unis dans la certitude qu'aucune injustice et aucune souffrance ne sont prédestinées. Nous sommes inspirés et soutenus par la certitude qu'un Dieu autoritaire n'est pas le Dieu des chrétiens – par la vérité simple et omniprésente que Dieu ne désire aucune injustice.<sup>4</sup>

L'engagement social repose sur la conviction et l'expérience de la compassion et de la bonté de ce Dieu qui rend libre. Cette conviction s'appuie sur les textes bibliques, la tradition chrétienne, l'ouverture de Vatican II et de nombreuses réflexions théologiques. Au nom de cette expérience fondamentale, des croyants et des croyantes refusent toute volonté de restaurer un Dieu autoritaire et avec lui toute pratique d'autoritarisme.

4. ARRIAGA, Luis. *Cry the Beloved Country: Human Rights Under Siege in Mexico*, conférence donnée au *Regis College* de Toronto pour *The Archbishop Romero Lecture*, le 10 mai 2010. Traduction libre.

## Les deux raisons qui justifient la subordination de la femme à l'homme selon le Saint-Siège

Denise Couture, *Bonne Nouv'ailes*

Deux raisons justifient la subordination de la femme à l'homme selon les papes Jean-Paul II et Benoît XVI. La première relève de la transcendance, la deuxième, de l'observation empirique. Les deux raisons se rejoignent pour énoncer la même chose, à savoir que la nature de la femme consiste à être une aide pour l'homme.<sup>1</sup>

La première justification à la subordination de la femme à l'homme, celle qui est transcendantale, s'énonce ainsi : la nature de la femme (qui est l'autre de l'homme et son aide) correspond à l'ordre objectif établi par Dieu et révélé comme histoire du salut. Elle est « voulue par Dieu ».<sup>2</sup>

Lorsque Jean-Paul II présente sa démarche d'élaboration d'une « théologie de la femme », il explique que l'objet de sa recherche est « le paradigme biblique de la 'femme'<sup>3</sup> ». Il cherche à comprendre, écrit-il, « le mystère de la 'femme' qui, depuis les premiers chapitres du Livre de la *Genèse* jusqu'à l'*Apocalypse*, accompagne la révélation du dessein salvifique de Dieu à l'égard de l'humanité »<sup>4</sup>. Ce « paradigme » ou encore ce « signe » de la femme, pour le dire avec les mots du pape, correspond à la nature du féminin et de la femme voulue de toute éternité par Dieu et elle est « immuable »<sup>5</sup>. Elle ne peut changer dans le temps ou selon les cultures. Il s'agit du « message immuable de la Parole révélée par Dieu ».<sup>6</sup>

Que peut-on répondre à la justification transcendantale de la subordination de la femme à l'homme? Elle apparaît nettement comme un coup de force autoritaire. Le recours à Dieu a pour effet de sacraliser la subordination des rapports entre les sexes. Est-ce Dieu lui-même qui veut que la femme soit une aide pour l'homme ou n'est-ce pas plutôt les théologiens qui font parler Dieu qui le veulent? Poser la question, c'est y répondre. Tout cela pourrait donner lieu à de longs développements sur l'autorité en théologie. Qu'il suffise pour l'instant de dire que la première justification ne nous convainc pas.

La deuxième justification de la subordination de la femme à l'homme dans le discours du Saint-Siège, celle qui est empirique, s'énonce comme suit : la nature de la femme (comme autre de l'homme et comme son aide) est « liée à sa capacité physique de donner la vie »<sup>7</sup>. Selon le Saint-Siège, certaines caractéristiques biologiques de la nature humaine s'imposent, sur le plan de l'anthropologie, « de manière absolue »<sup>8</sup>. Selon Joseph Ratzinger, « la complémentarité des sexes » est « une vérité évidente » et l'on « ne peut effacer de l'esprit humain [la] certitude » de l'existence de « deux personnes de sexe

1. Le Saint-Siège ne parle pas de subordination de la femme à l'homme. Il emploie le langage de l'égalité des sexes dans la différence des fonctions, la femme détenant un rôle d'aide pour l'homme. L'analyse féministe montre la hiérarchisation opérée par ce discours. Voir Denise Couture, « La subordination de la femme à l'homme selon le Saint-Siège », *Rever*, vol. 5, no 3, 2005, p. 14-39. En ligne : [http://www.pucsp.br/rever/rv3\\_2005/t\\_couture.htm](http://www.pucsp.br/rever/rv3_2005/t_couture.htm).

2. Jean-Paul II, *Mulieris Dignitatem*, La vocation et la dignité de la femme, 1988, no 6.

3. *Ibid.*, no 19, souligné dans le texte original.

4. Jean-Paul II, *Redemptoris Mater*. Lettre encyclique sur la Bienheureuse Vierge Marie dans la vie de l'Église en marche, 1987, no 47, souligné dans le texte original.

5. Jean-Paul II, *Mulieris Dignitatem*, La vocation et la dignité de la femme, 1988, no 6.

6. *Ibid.*, no 10.

7. RATZINGER, Joseph, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, *Lettre aux Évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde*, 2004, no 13.

8. *Ibid.*, no 3.

différent ». <sup>9</sup>

Sur le plan empirique, la maternité physique de la femme justifie sa nature d'être pour l'autre et celle-ci s'exprime comme maternité physique ou spirituelle. Les auteurs des textes du Saint-Siège n'en disent pas plus sur ce sujet, qui relèverait d'une évidence. Ils n'indiquent pas à quelle théorie biologique ils réfèrent. Cela semble superflu à leurs yeux.

Que répondre à la justification empirique? Comme l'a montré Judith Butler<sup>10</sup>, les corps que nous sommes devenus, femmes et hommes, sont un effet du phallogentrisme de sorte que partir de ces corps biologiques pour en faire le fondement de ce système d'appropriation de la femme en tant qu'autre de l'homme, c'est prendre l'effet pour la cause. Cela pourrait donner lieu à de longs développements féministes. Qu'il suffise de noter pour l'instant que de l'observation empirique des corps des femmes on ne peut déduire une théorie de la subordination de la femme à l'homme. Cela ne fait pas vrai. Cela ne nous convainc pas.

La double justification empirico-transcendantale, utilisée par le Saint-Siège, pour fonder la nature de la femme comme une aide pour l'homme ne tient pas. Dans sa nudité et dans sa vulnérabilité, elle apparaît pour ce qu'elle est : une position politique parmi d'autres possibles qui n'a d'autre fondement que le fait de sa propre énonciation. Il importe de la démasquer, car elle justifie une politique néfaste des rapports entre les humains qui subordonne la moitié de l'humanité à l'autre.

9. RATZINGER, Joseph, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, *Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles*, 2003, no 2.

10. BUTLER, Judith. *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, trad. de Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 2005 (1990).



Marie-Andrée Roy

Comment nommer le rapport actuel qu'entretient l'institution ecclésiastique catholique avec les femmes? Quel est l'impact de ce rapport sur la vie et la personne des femmes croyantes? Où allons-nous avec ce système? Telles sont les questions que j'aborde depuis plusieurs années et auxquelles j'ai apporté, à différentes occasions, des fragments de réponse – voir : « Les fondamentalismes – Éléments d'analyse critique », *L'autre Parole*, no 107, automne 2005 ; « Une église machiste et autoritaire », *Le Devoir*, 24 mars 2009 et *L'autre Parole*, no 121, printemps 2009; « La sacralisation du pouvoir mâle », *Relations*, no 744, novembre 2010. Je veux simplement proposer aujourd'hui un fragment de réflexion supplémentaire à l'étude de cette organisation difficile à saisir et à comprendre.

L'auteure enseigne au Département de sciences religieuses de l'UQAM. Elle est directrice de l'IREF. Elle fait partie du groupe Vasthi de *L'autre Parole*.

Je ressens toujours un certain malaise à travailler cette question. Mettre de l'avant une lecture critique de l'institution ecclésiastique est compris par certains comme un geste insuffisant et même inutile puisqu'il s'agit d'une institution rétrograde qu'il faudrait anéantir. Pour d'autres, la critique constitue une quasi-profane de cette institution « sacrée ». Si je persiste et signe dans la veine « critique », c'est en tant que partie prenante de l'*Ekklésia* des femmes, cette *Ekklésia* utopique, en germe un peu partout dans le monde, et qui accueille en son sein femmes et hommes en tant que disciples égaux et responsables, capables de discernement et aspirant à la liberté et à la justice annoncées par Jésus de Nazareth.

L'Église catholique est une institution paradoxale : sexiste, patriarcale, autoritaire et en même temps, elle est un outil de transmission de l'*Évangile*. Bref, en son sein, elle est, par nombre de ses témoins, de ses organisations, à la fois signe de l'espérance de Jésus-Christ et négation de cette même espérance. Énoncer un discours critique, c'est travailler, avec d'autres qui partagent notre lecture, à faire advenir l'Église de notre espérance sans prétendre toutefois que notre *Ek-*

*klésia* des femmes détient toutes les réponses et constitue la seule voie.

Plusieurs signes manifestent l'existence d'une fracture dans l'Église, la présence de lectures antagonistes de l'Évangile et le développement de stratégies multiples et divergentes pour faire face à cette situation complexe. Je retiens, pour illustration de mon propos, quelques événements récents.

### **1. L'affaire de la petite Brésilienne**

En 2009, la médiatisation de l'affaire de la petite Brésilienne de 9 ans, enceinte de jumeaux à la suite de viols répétés de son beau-père, avait alerté l'opinion publique. L'excommunication de la mère de la fillette pour avoir demandé l'avortement pour sa fille et du médecin qui avait pratiqué cet avortement avait profondément choqué une large part de la population, dont bien des catholiques qui voulaient que l'Église fasse preuve de compassion à l'endroit de l'enfant plutôt que d'esprit légaliste en appliquant de manière rigide et sans discernement des dispositions du *Code de Droit canonique*. Cette affaire avait aussi permis de révéler l'existence d'une certaine division au sein même de la hiérarchie catholique. Pendant que le cardinal Giovanni Battista Re, préfet de la *Congrégation des évêques*, supportait monseigneur José Cardoso Sobrinho, évêque du diocèse de Recife, dans son geste d'excommunication, monseigneur Rino Fisichella, président de l'Académie pontificale pour la vie, signait une lettre dans l'*Osservatore Romano*, le journal du Vatican. Dans cette lettre, il critiquait ouvertement la décision de l'évêque de Recife de prononcer l'excommunication et appelait les catholiques à d'abord faire preuve de compassion envers la fillette. D'autres évêques de par le monde se sont inscrits dans cette ligne de la compassion, dont monseigneur Veillette, président de l'*Assemblée des évêques catholiques du Québec*. Un furieux débat s'est engagé dans certains médias écrits et sites *Web* catholiques, dénonçant la position de monseigneur Fisichella comme non conforme à la doctrine morale de l'Église. Je retiens deux choses de cette malheureuse affaire.

1) L'histoire de la petite Brésilienne n'est pas un cas unique. Dans

plusieurs pays latino-américains et ailleurs dans le monde, ont été recensés des cas similaires de fillettes violées par un proche de la famille et de prélats qui ont excommunié celles et ceux qui ont donné accès à l'avortement à ces enfants abusées. Ces cas ne sont pas moins réels et révoltants; ils sont simplement beaucoup moins médiatisés.

2) Le président de l'*Académie pontificale pour la vie* depuis juin 2008, monseigneur Rino Fisichella, qui avait lancé l'interpellation à la compassion, a été muté en juin 2010 à un poste beaucoup moins exposé aux dossiers touchant la morale sexuelle. Il est devenu le président du nouveau *Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation* (juin 2010). Ses détracteurs, dont des membres influents de l'*Académie pontificale pour la vie*, monseigneur Schooyans et madame Christine de Marcellus de Vollmer<sup>1</sup> en tête, ont obtenu gain de cause auprès du pape.

## 2. Le Comité des partenaires

Plus près de nous, le *Comité de partenaires* créé à l'initiative du *Centre justice et foi*, réunissant des représentants et représentantes du *Centre justice et foi*, de *Femmes et Ministères*, du *Centre St-Pierre* et de *L'autre Parole*, a mené, à compter de 2006, différentes actions pour maintenir vivante la question de l'accès des femmes aux ministères. Et ce, malgré la lettre apostolique *Ordinatio Sacerdotalis* de Jean-Paul II, publiée en 1994, qui affirmait non seulement que l'accès des femmes aux ministères ordonnés était impossible, mais que la question était close dans l'Église. Ce Comité s'est réuni pendant cinq ans et a mené diverses actions. À titre d'illustration, mentionnons un important colloque en 2006 sur *L'accès des femmes aux ministères ordonnés : une question réglée?*; une rencontre de formation en 2008, au *Centre St-Pierre*, sur les arguments bibliques et théologiques concernant l'ordination des femmes; une activité œcuménique à *Christ Church*, la cathédrale anglicane de Montréal, en 2009; un séminaire d'une journée avec sept jeunes femmes engagées en Église pour mieux comprendre leur « lecture » de la place des femmes en Église et la question des ministères en 2009; une rencontre en 2011 avec des membres des plus jeunes générations pour partager avec elles et eux sur le chemin parcouru depuis 1971 par les femmes et les

1. Monseigneur Schooyans est un éthicien belge, professeur émérite de l'*Université catholique de Louvain* et madame Vollmer est présidente de l'*Alliance for Family* et de la *Latin American Alliance for Family*.

laïcs dans l'Église ( on se rappellera que c'est au Synode sur la justice, tenu à Rome en 1971, que le président de la *Conférence des évêques catholiques du Canada*, monseigneur Flahiff, a demandé qu'une étude soit faite sur la question de l'admission des femmes aux ministères).

Au cours de ces rencontres, nous avons entendu le témoignage de femmes laïques engagées; des femmes compétentes qui portent avec brio des dossiers importants reliés à la vie ecclésiale : communication, formation, pastorale sociale, pastorale paroissiale, etc. Plusieurs vivent des situations choquantes qui impliquent d'indéniables formes de subordination à des clercs et différentes manifestations de discrimination, etc. Les pratiques de contrôle sont fréquentes. Un exemple parmi d'autres : un évêque considère que la participation au *Forum André-Naud*<sup>2</sup>, qui promeut la liberté de pensée et de parole dans l'Église, n'est pas compatible avec le mandat pastoral des agents et agentes de son diocèse. On les dissuade d'y participer!

2. Regroupement de chrétiens et de chrétiennes qui, depuis 2006, travaille à promouvoir la liberté de pensée et de parole dans l'Église catholique.

Lors de sa dernière réunion le 14 avril 2011, le Comité des partenaires en est arrivé à la conclusion suivante : « il ne nous sera pas possible de mobiliser véritablement des représentants des nouvelles générations sur l'enjeu précis de l'accès des femmes aux ministères ordonnés. [...] il apparaît donc que notre comité n'a plus sa raison d'être. Nous mettons donc fin à nos travaux ». (Compte-rendu de la réunion du 14 avril 2011) Il y a certes des groupes comme *Femmes et Ministères* qui continuent de porter cette question avec détermination, mais il apparaît impossible de mobiliser les moins de 45 ans autour de cette question. Je retiens deux choses autour de cette pratique.

1) L'interdit relié à *Ordinatio Sacerdotalis* a fini par faire son œuvre; les plus jeunes générations renoncent aujourd'hui à s'engager dans ce dossier difficile. Cela ne signifie pas que les moins de 45 ans soient contre l'accès des femmes aux ministères. Bien au contraire! Mais celles et ceux qui concluent que la voie est barrée pour les laïcs en général et les femmes en particulier dans l'institution ecclésiale choisissent souvent de poursuivre leur engagement pour la justice sociale ailleurs dans la société. Nous avons entendu plusieurs témoi-

gnages qui allaient en ce sens. Celles et ceux qui font le pari de continuer de travailler comme salariés dans l'institution ecclésiale considèrent qu'il serait stérile de s'engager dans la voie de la revendication des ministères ordonnés pour les femmes; ce serait aller se frapper contre un mur de béton armé. De toute manière, la situation serait intenable pour la plupart de ces personnes. Ils et elles optent pour la poursuite de leur travail en église qui a du sens pour eux malgré les restrictions. Mais ces personnes n'en pensent pas moins. Céder sans consentir, est-ce possible?

2) Il y a un durcissement de la part de certaines autorités cléricales diocésaines dans les pratiques de contrôle des individus. On sait que les personnes qui travaillent en Église doivent obtenir un mandat pastoral de leur évêque; ce mandat exige un discours et une pratique en conformité avec la doctrine ecclésiale et un comportement idoine dans sa vie personnelle. Ces règles sont appliquées plus ou moins rigoureusement selon les évêques, mais elles constituent une épée de Damoclès au-dessus de la tête des agentes et agents de pastorale. Quand un évêque proscrie la fréquentation de lieux de débat démocratique dans l'Église comme le *Forum André-Naud*, il interdit en quelque sorte le développement d'une pensée critique autonome et manifeste une volonté de mainmise sur la conscience des personnes. Quel est le seuil à partir duquel une personne perd son statut de sujet libre et responsable, qu'elle aliène sa liberté et son humanité?

### **3. Développement et Paix et l'aide internationale**

Récemment, les débats entourant *Développement et Paix* (D&P) ont soulevé l'inquiétude et l'indignation. Il y a eu la mise à l'écart du jésuite mexicain Luis Arriaga, fondateur d'un centre pour la défense des droits humains au Mexique, et l'arrêt du financement de cet organisme qui, de l'avis de plusieurs, joue un rôle essentiel dans ce pays marqué par de multiples atteintes graves aux droits des personnes. L'organisme est soupçonné par des évêques mexicains d'avoir fait la promotion de l'avortement. Une commission d'enquête des évêques du Canada a conclu qu'il n'en était rien. Mais l'évêque d'Ottawa et *Développement et Paix* se sont montrés réceptifs aux préoccupations de certains membres de l'épiscopat mexicain et ont décidé de mettre

fin au partenariat avec ce centre pour la défense des droits humains qui datait de 1995. Les jésuites du Canada et du Mexique ont vigoureusement critiqué cette décision. Jean-Claude Leclerc, dans sa chronique hebdomadaire dans *Le Devoir* (30 mai 2011), montre bien que la crise de *Développement et Paix* « ne tient pas seulement à un malentendu entre ecclésiastiques ou même à un différend sur l'avortement. En donnant récemment aux évêques du Mexique et d'ailleurs un droit de *veto* sur les partenaires de D&P et donc sur les réseaux de solidarité sociale avec lesquels ils agissent, la *Conférence des évêques catholiques du Canada* met en tutelle une des rares organisations laïques de l'Église catholique ». En effet, D&P, qui travaille avec 200 partenaires dans une trentaine de pays du sud, entend dorénavant requérir l'avis des évêques locaux avant de soutenir des projets. On s'achemine directement vers l'exclusion de partenaires qui ne se conforment pas à la morale catholique. Ce réalignement de D&P est associé aux pressions qu'exercent des groupes intégristes comme *LifeSitenews*.

Il importe, à mon avis, de saisir ce dossier plus globalement. Ce réalignement n'est pas qu'un fait isolé concernant D&P. On se rappellera qu'en 2005, dans la lettre encyclique *Deus Caritas est*, Benoît XVI affirmait que « l'activité caritative doit être indépendante de partis et d'idéologies » (31,b), qu'elle devait se tenir loin de la « stratégie marxiste » et de sa « théorie de l'appauvrissement ». La chasse au marxisme, chère à certains papes, se poursuit; bien plus, il y a dans cette lettre une réfutation de la pertinence des lectures politiques mises de l'avant par de nombreux organismes catholiques qui luttent pour la justice sociale et une transformation en profondeur des structures sociales, politiques et économiques qui génèrent et reproduisent les injustices. La charité est comprise comme une « tâche intrinsèque de l'Église entière et de l'Évêque dans son diocèse » (32). Entendons ici que la direction de la charité est remise entre les mains du magistère et des évêques dans leur diocèse. Ceux que le pape appelle les « collaborateurs qui accomplissent concrètement le travail de la charité dans l'Église » (33) (donc, ils ne sont pas pleinement l'Église, ils ne sont que des collaborateurs de l'Évêque), « ne doivent pas s'inspirer des idéologies de l'amélioration du monde, mais se laisser guider

par la foi qui, dans l'amour, devient agissante » (33). Pour le pape « Le moment est venu de réaffirmer l'importance de la prière face à l'activisme et au sécularisme dominant de nombreux chrétiens engagés dans le travail caritatif » (37). Dans le même esprit, Benoît XVI intervenait le 27 mai dernier devant l'assemblée générale de *Caritas Internationalis* qui célébrait son soixantième anniversaire. Il rappelait que les *Caritas* nationales constituent « une aide privilégiée pour les Évêques dans l'exercice pastoral de la charité. Cela comporte une responsabilité ecclésiale spéciale : celle de se laisser guider par les Pasteurs de l'Église »<sup>3</sup>. Le discours est clair de même que la ligne hiérarchique à suivre. Les milliers de laïcs engagés dans l'action pour la justice sociale à travers le monde (ils seraient 440 000 salariés et 625 000 bénévoles<sup>4</sup>) sont appelés à se laisser guider par les pasteurs de l'Église. Qu'advient-il du leadership des laïcs qui s'est déployé dans ce domaine depuis une cinquantaine d'années? Quant à *Caritas Internationalis*, « le Saint-Siège a la tâche de suivre son activité et de veiller à ce que, tant son action humanitaire et de charité que le contenu des documents diffusés, soient en pleine syntonie avec le Siège Apostolique et avec le Magistère de l'Église »<sup>5</sup>. Afin de s'assurer de cette pleine syntonie, le Saint-Siège a décidé de ne pas renouveler le mandat de Lesley-Ann Knight, secrétaire générale de *Caritas Internationalis*, femme jugée trop indépendante selon Jean-Marie Guénois du *Figaro*.

On retiendra, avec ce rappel des faits, que la crise qui secoue D&P n'est pas locale et qu'elle participe d'un vaste mouvement mondial de réaligement de la « charité » catholique orchestré depuis Rome par Benoît XVI et en parfaite harmonie avec son ecclésiologie centralisatrice et cléricale et sa compréhension du rôle des laïcs, hommes et femmes, comme des sujets subordonnés dans l'Église. Que retenir de ce dernier épisode?

1) La compréhension des postures des dirigeants de l'Église catholique québécoise et canadienne ne peut se faire isolément; elle demande une analyse des discours et des pratiques du magistère romain. Les pressions sont constantes pour réaffirmer un certain modèle de chrétienté où le pouvoir religieux est centralisé et détenu par

3. Discours du pape Benoît XVI aux participants à l'Assemblée générale de la *Caritas Internationalis* à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de sa fondation. [http://www.vatican.va/holy\\_father/benedict\\_xvi/speeches/2011/may/documents/hf\\_ben-xvi\\_spe\\_20110527\\_caritas\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2011/may/documents/hf_ben-xvi_spe_20110527_caritas_fr.html)

4. <http://blog.lefigaro.fr/religioblog/2011/05/une-revolution-de-palais-au-va.html>

5. Discours du Pape, op.cit.

des clercs. L'action des laïcs, hommes et femmes, est fréquemment instrumentalisée pour servir la mission de l'Église telle que comprise par Rome. Il existe manifestement des tiraillements, des malaises et même des dissensions à l'intérieur de l'épiscopat d'ici pour « actualiser » les directives romaines, mais, dans la culture ecclésiale cléricale, la loi du secret prévalant, la communauté des laïcs est empêchée de prendre part directement au débat.

2) Les décisions romaines contribuent à donner plus de poids aux pressions exercées par des organismes ultraconservateurs et même franchement intégristes comme *LifeSitenews*.

3) L'ensemble des organismes catholiques « progressistes » d'ici qui s'intéresse de près ou de loin au développement international est concerné par ces récentes directives romaines rétrogrades et risque de subir des pressions accrues à l'avenir pour s'y conformer.

4) *Deus Caritas est* met non seulement de l'avant une vision réductrice du marxisme, elle développe une compréhension de l'activité caritative chrétienne qui fait fi des avancées des sciences sociales au XX<sup>e</sup> siècle pour comprendre les mécanismes qui génèrent la pauvreté, la misère, l'aliénation et leur perpétuation par des systèmes politiques et économiques injustes. La foi et la charité qui cherchent à s'incarner dans le monde de notre temps devraient-elles se priver de l'intelligence critique des sciences sociales? Pourquoi ne pas relancer le *Syllabus* tant qu'à faire!

#### **4. Lecture des dossiers**

Les trois dossiers que nous venons d'examiner sont riches d'enseignements à plus d'un niveau. Si nous nous centrons sur la question qui nous préoccupe, à savoir le rapport qu'entretient l'institution ecclésiale avec les femmes et l'impact de ce rapport sur la vie et la personne des femmes, quelles lignes de force se dégagent?

1) La question du contrôle des femmes est au cœur des enjeux des dossiers étudiés, qu'il s'agisse du contrôle de la sexualité, de la fécondité, du corps ou de la personne des femmes. Le drame de la fillette brésilienne est éloquent en ce sens; il est emblématique d'une

multitude de drames du même type qui se déroulent sur la planète et dont on n'entend pas parler. Partout, des fillettes, des femmes deviennent enceintes à la suite de viols perpétrés par des pères, des beaux-pères, des soldats et même des prêtres; et elles devraient accepter de mener à terme leur grossesse malgré l'indicible violence qu'elles ont subie? Il y a des « Purs » qui savent ce qui est bon pour elles, dussent-elles en mourir. On peut dire aussi que l'épisode concernant D&P et *Caritas* porte en filigrane la question de la contraception et de l'avortement. Le Saint-Siège entend bien s'assurer de l'actualisation des règles qu'il édicte en matière de morale sexuelle dans les pratiques de charité et d'aide internationale catholiques. Le moindre soupçon suffit pour entraîner des enquêtes, des campagnes de dénigrement, l'arrêt de l'aide financière et même la cessation de partenariats. La conformité à la morale sexuelle constitue un critère décisif pour l'évaluation, par le Saint-Siège, des organismes de charité catholiques. Mais est-ce uniquement une question de conformité morale? Cette question ne sert-elle pas aussi d'instrument au magistère pour faire valoir son ascendant sur toutes les organisations ecclésiales, y compris les organisations ecclésiales laïques, et pour affirmer et maintenir la division hiérarchique entre clercs et laïcs?

2) L'autre aspect conflictuel c'est celui du nonaccès des femmes aux ministères ordonnés. L'expérience du Comité des partenaires a été révélatrice de l'effet de l'intransigeance romaine : et le silence se fit. Le couvercle apposé sur la marmite n'a pas sauté. Seules demeurent ici et là quelques protestations, mais qui ne semblent pas avoir d'effet structurant sur les décisions romaines. Les prélats n'en ont rien à cirer! Je ne pense pas que l'accès des femmes au sacerdoce serait une panacée, particulièrement dans le contexte ecclésial romain actuel marqué par une forme d'idolâtrie du clerc mâle. Mais le principe de reconnaissance de l'égalité des sexes devrait être respecté, y compris dans l'Église catholique; c'est pourquoi la revendication de l'accès des femmes au sacerdoce mérite notre plein appui. Deux idées sont à retenir. Premièrement, la loi du pur et de l'impur continue de marquer les femmes au fer rouge dans l'Église catholique. Elles demeurent exclues de la production du sacré parce que femmes, parce que définies comme sujettes souillées, impures, incarnation de ce désir

que certains clercs honnissent de crainte de sombrer dans l'abîme de perdition. Propos excessifs? Certainement pas quand on a croisé le regard de mépris de certains d'entre eux. Céder sur la question de l'ordination des femmes, c'est en quelque sorte risquer de revêtir le manteau de mépris de ceux qui regardent notre sexe comme fondamentalement indigne de célébrer Jésus, le Christ ressuscité. Notre sacerdoce de baptisées est valide ou il n'est pas.

Deuxièmement, le non-débat sur l'ordination des femmes parle de l'autoritarisme qui règne dans l'Église catholique et qui nous affecte tous. La soumission aux diktats romains en cette matière constitue en quelque sorte un renoncement à sa liberté de parole et d'action dans l'Église et, à mon avis, compromet gravement notre liberté de penser. On peut comprendre les « silences stratégiques » parce que « l'heure n'est pas venue d'en parler ». Il importe de se rappeler que des personnes salariées en Église paient un coût très élevé, qui peut aller jusqu'à la perte de leur emploi, pour leurs prises de parole dissidentes. Mais que devons-nous faire? Céder à la dictature des édits romains? Déclarer forfait et aller lutter ailleurs que dans l'Église pour affirmer nos idéaux de justice? Poursuivre la lutte interne? Mais comment?

3) Le drame de la petite Brésilienne a été un révélateur éloquent du machisme et de l'autoritarisme qui prévalent dans l'Église. Il a aussi permis de mettre en lumière le fait que cette institution ne constitue pas un bloc monolithique, qu'il existe en son sein des oppositions, des dissidences. Mais il apparaît clairement que c'est la branche la plus traditionaliste et misogyne qui a le haut du pavé en ce moment, que cela dure depuis quelques dizaines d'années (l'éclaircie de Vatican II nous semble bien loin) et qu'on ne sait pas quand, ni comment, une mouvance plus ouverte va pouvoir s'affirmer. Enfin, on comprend bien que ce sont avant tout les femmes qui font les frais de cet autoritarisme moral.

4) Le Comité des partenaires a mis en lumière le fait qu'il existe des solidarités pour le changement, mais aussi que les lois répressives ne finissent pas d'avoir une efficacité redoutable. La censure qui s'exerce autour de l'accès des femmes aux ministères ordonnés touche tous les acteurs ecclésiaux; par exemple, toute transgression peut entraîner des conséquences sérieuses dans un cheminement de carrière ecclésiastique. Les évêques

s'appliquent d'ailleurs à se tenir loin de ces questions. Plus insidieuse est l'intériorisation de la censure qui anesthésie la libre pensée et qui fait qu'on ne se permet même pas de désirer ce possible pour les femmes. Pourquoi faire, puisque ce n'est pas permis... Dans ce dossier, ce sont encore les femmes qui paient le prix fort pour le maintien d'une tradition sexiste.

5) On a vu, dans le cas de la crise à D&P, que le phénomène irradie mondialement depuis Rome. Le pouvoir centralisateur et autoritaire entend contrôler les pratiques de charité des laïcs qui en sont littéralement désappropriés. Ils et elles n'ont qu'à se soumettre aux autorités cléricales diocésaines ou romaines. Un véritable régime de terreur s'installe : un simple soupçon concernant la contraception suffit pour qu'un organisme soit désavoué. Et les dénonciations aux nonciatures ne se font pas attendre. En conséquence, le droit des femmes de maîtriser de manière autonome et responsable leur fécondité est nié; tel est le prix de la charité catholique version Benoît XVI.

## **5. En conclusion...**

Comment désigner ce système? Il est autoritaire, machiste, mais peut-on dire qu'il est totalitaire? Souvent, j'ai le sentiment que oui. Mais, si je me réfère à des travaux de philosophie politique comme ceux d'Hannah Arendt, on parle d'État totalitaire pour désigner un régime à parti unique qui contrôle l'ensemble de la société et des individus dans toutes les dimensions de leur existence et qui va jusqu'à s'immiscer dans l'intimité de leur conscience. La délation, le contrôle, la soumission au chef sont institués en système et toute forme d'opposition est anéantie. Les moyens de communication jouent un rôle essentiel de même que les forces policières dans le maintien de ce type de régime. On peut certes voir des « parentés » entre un régime totalitaire et le magistère romain, mais il manque au moins à ce dernier la « force de la police » pour imposer sa domination. Disons que ce ne sont pas les « Gardes suisses » du Vatican qui peuvent rivaliser avec les redoutables polices secrètes des régimes totalitaires... Mais je pense qu'on peut quand même parler de « tentation totalitaire » dans le cas du régime de Benoît XVI, même s'il n'a pas les « moyens » de ses « ambitions ».

Que faire? Se soumettre, mais ce serait s'anéantir soi-même. On résiste ou on part, mais on ne se soumet pas.

En terminant la lecture de ce texte, on peut se demander : mais qu'est-ce qu'elle fait dans cette galère? C'est la question à laquelle je vais m'appliquer de répondre lors de la table ronde du 35<sup>e</sup> anniversaire de *L'autre Parole* le 20 août 2011. Le texte de réponse sera publié dans un prochain numéro électronique de la revue *L'autre Parole*.

## **Le Saint-Siège demande la soumission de la volonté et de l'intelligence sur les questions de foi et de morale**

Denise Couture, *Bonne Nouv'ailes*

L'autoritarisme du Saint-Siège s'est amplifié sous le pontificat de Jean-Paul II (1978-2004). Il a atteint alors un degré inégalé.<sup>1</sup> Il fut surprenant et décevant pour les catholiques romains de la base de subir ce virage après l'espoir suscité par le concile Vatican II de pouvoir construire une Église de la base.

Dans les textes du Concile, on trouve deux thèses opposées sur l'autorité des dirigeants de l'Église. La première affirme la responsabilité des chrétiens et des chrétiennes pour déterminer les actions concrètes dans une perspective pluraliste, la deuxième soutient la compétence de l'autorité ecclésiale centrale pour énoncer des normes morales concrètes, universellement obligatoires. Après le concile, le pape Paul VI a tranché dans son encyclique *Humanae vitae* (1968), quoique timidement encore, en faveur de la deuxième option. Il y écrit que le magistère, inspiré de l'Esprit, a une connaissance spéciale de la vérité morale. De 1968 à 1988, date de la parution d'un texte de Jean-Paul II à l'occasion du vingtième anniversaire d'*Humanae vitae*, les autorités romaines ont affirmé avec de plus en plus de force leur propre autorité en matière de morale jusqu'à dire, en 1988, que le magistère est « infallible » quand il se prononce sur des questions de foi et de morale. Pendant cette même période, les autorités ro-

1. Voir NAUD, André. *Devant la nouvelle profession de foi et le serment de fidélité*, Montréal, Fides, 1989, 55 p.

maines ont demandé avec de plus en plus d'insistance l'obéissance aux normes morales immuables qu'il énonçait. En 1968, un assentiment « loyal, interne et externe » est demandé aux prêtres; en 1988, un « assentiment de la volonté et de l'intelligence » est demandé à toutes les personnes catholiques.

Un exemple d'un tel coup de force s'est produit en 1986 quand Joseph Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, énonce ceci : « Les fidèles ne sont pas tenus seulement d'accepter le magistère infaillible. Ils sont appelés à donner le religieux assentiment de l'intelligence et de la volonté à l'enseignement que le Pontife suprême ou le collège des évêques énoncent en matière de foi ou de morale lorsqu'ils exercent le magistère authentique, même s'ils n'entendent pas le proclamer par un acte définitif »<sup>2</sup>. S'ensuivit, en 1989, l'instauration d'une profession de foi ou d'un serment de fidélité que devraient prononcer des personnes qui exercent une fonction particulière dans l'Église.

On entend souvent dire que les autorités de l'Église catholique romaine refusent la modernité, qu'elles ont opté pour conserver une position autoritaire traditionnelle. Cela est en partie vrai, car, en effet, elles refusent des valeurs modernes comme l'égalité des femmes et des hommes (voir les autres textes sur ce sujet dans ce numéro). Assez spontanément, des personnes catholiques affirment que le changement se produit (très) lentement dans l'Église, qu'il faut exercer la vertu de patience. On s'explique ainsi son autoritarisme actuel. On finit peut-être même par l'accepter.

Cependant, des analyses sociologiques et théologiques ont montré que la manière dont les théologiens (les dirigeants) de Rome s'arrogent aujourd'hui un contrôle centralisateur correspond à un mécanisme interne de la façon dont s'exerce le pouvoir dans la modernité. Dans ce sens précis, le Saint-Siège serait tout à fait moderne. Le coup de force auquel il procède et les stratégies qu'il utilise dans ses procédures de contrôle extrême sont modernes.

On a montré le caractère fondamentaliste de la théologie actuelle du Saint-Siège, puisqu'elle répond aux trois critères d'une vérité unique, d'une identité unique et d'une autorité unique<sup>3</sup>. De la même manière, il faut savoir que ce fondamentalisme religieux n'est pas traditionnel. Il correspond aussi aux mécanismes de la modernité. En effet, la multiplication des vérités dans ce temps de modernité provoque comme réaction possible des replis identitaires que ceux-ci soient religieux ou non. Les autorités de l'Église catholique romaine participent à un tel repli (qui est religieux) sur la base duquel elles ont construit un régime de contrôle.

Cette situation constitue une très mauvaise nouvelle pour les minorités non seulement dans l'Église, mais dans la société, car le discours du Saint-Siège occupe une position de force sur la scène mondiale. Elle constitue une très mauvaise nouvelle pour les femmes à qui l'on impose une « théologie de la femme » qui soutient la subordination de la femme à l'homme.

Il faut redire que cette théologie catholique représente une position parmi de multiples autres possibles et que nous la refusons.

2. RATZINGER, Joseph. *Sanction contre le théologien américain Charles Curran. Lettre du préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi*, 1986.

3. Voir *L'autre Parole*, no 107, automne 2005.

---

*Billet...\**  
« *Espérer au-delà de toute espérance* »

...de Louise Melançon

Célébrer 35 ans d'engagement féministe comme le fait *L'autre Parole*, en ce mois d'août 2011, représente des moments de fête, de rassemblement, de joie, mais aussi des moments de retour vers les commencements, d'évaluation du chemin parcouru et de réflexion sur ce que nous devenons.

*L'autre Parole* est née en plein mouvement féministe des années 1970, soulevée par l'espoir irrépensible de changements pour les femmes dans la société, mais aussi, pour les croyantes, dans leur Église. Déjà le concile Vatican II avait apporté son lot d'espérances. La conjugaison des deux mouvements donnait des ailes à notre groupe qui ralliait plusieurs femmes touchées par la conscience féministe. Alliées du mouvement féministe social, nous sommes trouvées bientôt plus marginales par rapport à l'Église qui ne montrait pas d'ouverture à la hauteur de nos désirs. Les années 1990 amenant de plus en plus de fermeture de la part des autorités ecclésiastiques, en ce qui concernait la remise en question des ministères, notre espérance en a alors pris un coup.

Nous avons continué, malgré tout, à vivre notre foi dans notre collective, en explorant toujours de nouvelles manières de comprendre les *Évangiles* à partir de nos expériences de femmes en mouvement. Nous avons créé nos ritualités, nos prières, nos célébrations. Mais avec les années 2000, notre groupe vieillissant, nos espoirs sont confrontés à la relève... Des mutations culturelles importantes dans les nouvelles générations, la sécularisation radicale de nos sociétés, le recul de l'enseignement religieux, constituent un moment où les femmes plus jeunes ne répondent plus - ou moins - à l'appel, pourrait-on dire de la part de notre expérience d'aînées féministes engagées. Par contre, de nouveaux moyens de communication peuvent nous être favorables pour transmettre ce qui nous fait vivre et travailler depuis 35 ans... Et là, nous sommes vraiment sollicitées à « espérer au-delà de toute espérance »...

L'auteure est l'une des fondatrices de *L'autre Parole*, en 1976; professeure de théologie et d'éthique à l'Université de Sherbrooke, pendant presque trente ans, maintenant retraitée.

\* Au cours de l'année 2011, année qui verra les fêtes du 35<sup>e</sup> anniversaire de la collective *L'autre Parole*, la chronique *Billet de...* cède sa place aux membres dont les fondatrices pour un partage de leurs réflexions sur la présence de ce groupe dans l'univers québécois.

---

*La revue L'autre Parole est la publication de la collective du même nom.*

*Comité de rédaction:*

*Denise Couture, Monique Dumais, Fanny Garber, Monique Hamelin*

*Collaboration spéciale: Marie Gratton*

*Photos de ce numéro: Marie-Claire Beaudoin et Monique Hamelin*

*Travail d'édition: Christine Lemaire*

*Révision linguistique: Monique Dumais et Christine Lemaire*

*Comité Internet: Marie-France Dozois et Denyse Marleau*

*Pour vous abonner à notre liste d'envoi, écrivez-nous à l'adresse courriel suivante:*

*[l\\_autreparole@yahoo.ca](mailto:l_autreparole@yahoo.ca)*

*Pour nous joindre:*

*Carmina Tremblay*

*(514) 598-1833*

*Courriel: [carmina@cooptel.ca](mailto:carmina@cooptel.ca)*

*Adresse postale:*

*C.P. 393, Succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3*